

Rapport annuel

SICTOMU



2 ♦ 0 ♦ 0 ♦ 9

Chers lecteurs,

Nous sommes déjà en 2010 et deux ans se sont écoulés depuis l'élection du nouveau Comité Syndical et du nouveau Bureau du Sictomu. Le rapport d'activité 2008 faisait apparaître des aspects très positifs comme la Certification ISO 2001, des performances de collecte supérieures à la moyenne nationale, l'installation du SICTOMU dans de nouveaux locaux, mais ce rapport présentait également une situation financière très préoccupante.

En 2009, il a ainsi fallu, sous peine de mise sous tutelle, augmenter à nouveau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

De ce fait, le Bureau du SICTOMU a décidé, en accord avec l'ensemble des délégués des communes de fixer comme priorité au Syndicat le redressement des comptes par une meilleure gestion et une maîtrise des coûts. Une politique très rigoureuse nous a ainsi permis de redresser la situation et de retrouver en un an une comptabilité saine et même une capacité d'autofinancement. Ce travail de redressement se poursuit avec succès en 2010.

En parallèle, le Bureau et l'équipe de direction du SICTOMU ont entrepris des travaux importants d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service : démarrage d'une étude d'optimisation du service, lancement de la refonte de l'organisation interne, reprise en régie de la livraison et de la maintenance des bacs, relance du COMITUS (Comité des usagers) et rencontres régulières avec les Mairies pour une meilleure « écoute client », réflexion sur la propreté aux abords des colonnes d'apport volontaire, etc.. Tous ces éléments vous sont présentés dans ce rapport d'activité 2009 accompagnés des éléments techniques et financiers habituels.

Les problèmes rencontrés dans la collecte et le traitement des déchets ne sont pas caractéristiques au SICTOMU. Dans le monde entier, c'est un sujet de mécontentement et de frustrations, et ce sont toujours « les autres » qui sont coupables. Pourtant chaque individu, chaque foyer a un rôle à jouer au travers du tri et de ses habitudes de consommation et encore une fois les habitants de notre territoire réalisent un score plutôt au dessus de la moyenne en terme de tri sélectif. Il est cependant regrettable que ces performances soient masquées par de nombreux actes d'incivismes et de dépôts sauvages qui entraînent un mécontentement grandissant.

Cette année 2009 a été difficile pour tous, mais elle servira de base de lancement à de nouveaux projets visant à améliorer le service de collecte des déchets tout en maîtrisant notre Budget, dans le cadre des objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement. Ce n'est que par ces actions nouvelles que l'Uzège, la région du Pont du Gard, le Grand Lussan et la Commune de Foissac pourront devenir plus propres.

Jean-Claude ZIV
Président du SICTOM de la Région d'Uzès

Préambule.....	3
1. Indicateurs techniques	
1.1. Périmètre et organisation des services.....	4
1.1.1. Territoire du SICTOMU.....	4
1.1.2. Population du SICTOMU.....	4
1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.....	5
1.2.1. Organisation des collectes du RESTE.....	5
1.2.2. Organisation de la collecte sélective.....	5
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants.....	7
1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux.....	10
1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	12
1.3.1. Redevance spéciale.....	12
1.3.2. Collectes spécifiques.....	13
1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....	14
1.4.1. Quai de transfert à Argilliers.....	14
1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination.....	14
1.4.3. Nature des traitements et valorisation.....	14
1.5. Données techniques.....	15
1.5.1. Mesures de prévention.....	15
1.5.2. Démarché Qualité Sécurité Environnement.....	15
1.5.3. Actions de communication.....	15
1.5.4. Distribution et maintenance des bacs et composteurs.....	20
1.5.5. Propreté et nettoyage.....	21
1.5.6. Emplois.....	21
2. Bilan financier	
2.1. Dépenses du service.....	22
2.1.1. Montant global annuel.....	22
2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets.....	23
2.1.3. Modalités de financement.....	23
2.2. Prestations.....	24
2.2.1. Prestations de collecte et de traitement.....	24
2.2.2. Prestations de transport et de traitement.....	24
3. Synthèse	
3.1. Présentation générale du service.....	27
3.2. Evènements marquants en 2009.....	27
3.3. Synthèse générale.....	28
4. Annexes	
Tableaux de bords.....	29



onformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

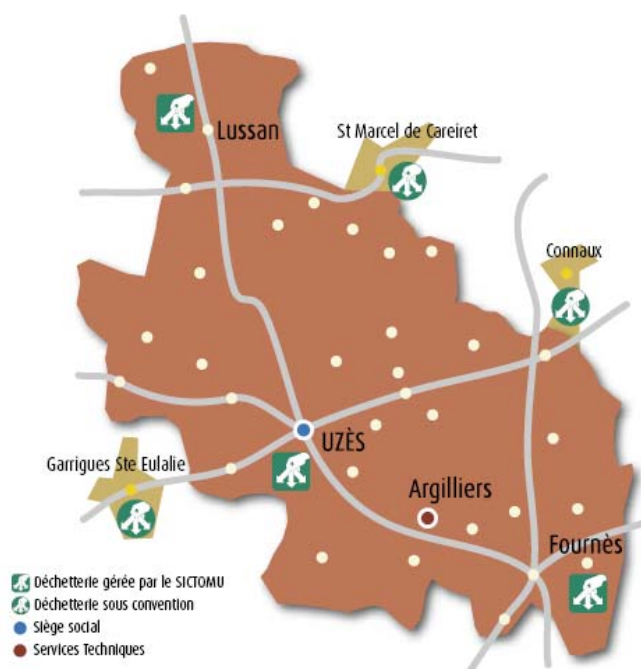
1.1. Périmètre et organisation des services

1.1.1. Territoire du SICTOMU

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né en 1970 et regroupant 34 communes lui ayant initialement délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce sont désormais 3 communautés de communes (CC) qui sont représentées non exhaustivement dans ce territoire de 522 km² : la CC de l'Uzège, la CC du Grand Lussan et la CC du Pont du Gard auxquelles il faut rajouter la commune de Foissac qui n'est comprise dans aucune de ces trois collectivités.

L'ensemble des usagers a accès aux services de collecte des ordures ménagères, aux points de tri et peut obtenir un composteur individuel.

Six déchetteries sont accessibles aux usagers des communes, dont celles à Fournès, Lussan et Uzès qui sont gérées par le SICTOMU.



1.1.2. Population du SICTOMU

La population desservie sur les 34 communes du territoire n'a cessé de croître au fil des années. Avec le recensement INSEE paru en 2009, la population du SICTOMU s'est vue largement augmenter. Des 28 742 habitants recensés pour 2008 (à partir du recensement 1999 et des recensements intermédiaires établis pour certaines communes), le territoire compte en 2009 31 234 habitants de population totale.

Encore une fois, c'est la commune d'Uzès qui est la plus peuplée (8 318 habitants) tandis que celle de Vallérargues reste la moins habitée (133 habitants).

Avec une superficie de 522 km² la densité est de 60 habitants/km². Cette donnée est réduite à 46 hab/km² si on tient pas compte de la commune d'Uzès.

A noter que compte tenu de la forte activité touristique du territoire et du nombre de déchets produits en période saisonnière, on peut considérer une population pondérée atteignant les 36 003 habitants.

1.2. Collecte des déchets provenant des ménages

1.2.1. Organisation des collectes du RESTE

✖ Modes de collecte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU collecte le RESTE (RESidus des Tris Effectués) en **bacs individuels** sur l'ensemble du territoire. Pour certains sites particuliers et certains écarts, des bacs de regroupement ont été maintenus.

Au 31/12/2009, la répartition des contenants était la suivante :

Réceptifs	Nombre	Litrage	% (litrage)
Bacs ménages 120 L	10 219	1 226 280	46%
Bacs pro 120 L	184	22 080	1%
Bacs ménages 240 L	3 716	891 840	33%
Bacs pro 240 L	134	32 160	1%
Bacs ménages 360 L	759	273 240	10%
Bacs pro 360 L	672	241 920	9%
TOTAL	15 684	2 687 520	

Le RESTE est également collecté en colonnes enterrées en centre ville dans les communes suivantes : Labaume, Montaren St Médiers, St Maximin, St Siffret, St Quentin la Poterie et Uzès.

Note : La gestion du parc de réceptifs était jusqu'en 2009 assurée par un prestataire externe (Pizzorno). Depuis le 1^{er} janvier 2009, cette prestation est assurée en régie directe. (cf. 1.5.4.)

✖ Fréquence de collecte

Les bacs ménages sont collectés en C1[∞] sur tout le territoire. Les bacs des professionnels de bouches, les cantines scolaires et les immeubles collectifs sont collectés 3 fois par semaine.

Les colonnes enterrées de RESTE sont collectées en fonction du taux de remplissage. En général, elles sont collectées une à trois fois par semaine sauf pour certaines colonnes (celles du centre ville d'Uzès et des halles à St Quentin la Poterie qui sont collectées jusqu'à 9 fois par semaine selon la saison.

1.2.2. Organisation de la collecte sélective

✖ Modes de collecte

Le mode de collecte choisi par le SICTOMU pour la collecte sélective du verre, des papiers - cartonnettes et des emballages ménagers est **l'apport volontaire**. L'ensemble de la population est concerné, soit 31 234 habitants (d'après le recensement de 2006).

✖ Fréquence de collecte et données

Matériaux	Basse saison	Haute saison
Journaux/papiers/cartons	C1	C2
Verre	C1 ou C2	C1 ou C2
Emballages	C2	C3

Basse saison : octobre à mai – Haute saison : juin à septembre

✖ Quantité collectée (t)

Matériaux	2008	2009	Évolution
Journaux/papiers/cartons	1 280	1221	-5%
Verre (provenant des ménages)	1 416	1404	-1%
Emballages	526	537	2%
TOTAL	3 222	3163	-2%

∞ C1 : une collecte par semaine ; C2 : 2 collectes par semaine ; C3 : 3 collectes par semaine, etc.

✖ Répartition du nombre de points de tri dans les communes

COMMUNE	Colonnes aériennes			Colonnes enterrées				Total Col.	Pt de tri	Population	Ratio
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier	Verre	RESTE				
Aigaliers	2	2	2	-	-	-	-	6	1	462	462
Argilliers	1	1	1	-	-	-	-	3	1	284	284
Arpaillargues & Aureilhac	3	2	2	-	-	-	-	7	2	977	489
Belvezet	2	2	2	-	-	-	-	6	2	225	113
Castillon du Gard	5	4	4	-	-	-	-	13	4	1 236	309
Collias	3	3	3	-	-	-	-	9	2	975	488
Flaux	2	2	1	-	-	-	-	5	1	307	307
Foissac	2	2	2	-	-	-	-	6	1	344	344
Fons sur Lussan	1	1	1	-	-	-	-	3	1	213	213
Fontarèches	1	1	1	-	-	-	-	3	1	237	237
Fournès	6	5	6	-	-	-	-	17	6	896	149
La Bastide d'Engras	1	1	1	-	-	-	-	3	1	215	215
La Bruguière	2	2	1	-	-	-	-	5	1	274	274
La Capelle et Masmolène	2	2	2	-	-	-	-	6	2	390	195
Lussan	4	4	4	-	-	-	-	12	3	455	152
Montaren et St Médiars	4	4	4	2	2	2	2	20	7	1 379	197
Pougnadoresse	2	2	2	-	-	-	-	6	2	199	100
Pouzilhac	2	2	2	-	-	-	-	6	2	576	288
Remoulins	9	9	9	-	-	-	-	27	10	2 320	232
St Bonnet du Gard	3	3	3	-	-	-	-	9	4	681	170
St Hilaire d'Ozilhan	3	3	3	-	-	-	-	9	2	663	332
St Hippolyte de Montaigu	2	2	1	-	-	-	-	5	1	222	222
St Laurent la Vernède	3	3	3	-	-	-	-	9	3	697	232
St Maximin	4	4	4	-	-	-	1	13	4	625	156
St Quentin la Poterie	3	3	3	4	4	4	3	24	9	2 949	328
St Siffret	4	4	4	-	-	-	1	13	4	944	236
St Victor des Oules	1	1	1	-	-	-	-	3	1	252	252
Sanilhac Sagriès	4	4	4	-	-	-	-	12	3	875	292
Serviers & Labaume	2	2	2	2	2	2	1	13	4	473	118
Uzès	14	15	18	8	8	8	16	87	36	8 318	231
Vallabrix	2	2	2	-	-	-	-	6	2	378	189
Vallérargues	1	1	1	-	-	-	-	3	1	134	134
Valliguières	2	2	2	-	-	-	-	6	2	454	227
Vers Pont du Gard	7	7	7	-	-	-	-	21	4	1 605	401
TOTAL	109	107	108	16	16	16	24	396	130	31234	240

∞ Nombre d'habitants / point de Tri

Contrairement au Rapport de l'année 2008, ce tableau ne tient pas compte des colonnes qui n'appartiennent pas au SICTOMU mais à certaines structures telles que la MFR du Grand Mas à Uzès, les campings ou encore le Collège Jean Louis Trintignant à Uzès. Néanmoins ces colonnes sont collectées par le SICTOMU.

Erratum : le Rapport annuel 2008 contient des informations inexactes sur les dotations de colonnes suivantes : la colonne enterrée à Saint Siffret est destinée au RESTE (et non au Verre) / on compte une colonne enterrée de RESTE de plus dans la commune d'Uzès portant leur total à 16 containers (au lieu de 15) / le nombre total de colonnes en 2008 était donc de 405 et non 404 colonnes en tenant compte de celles n'appartenant pas au SICTOMU.

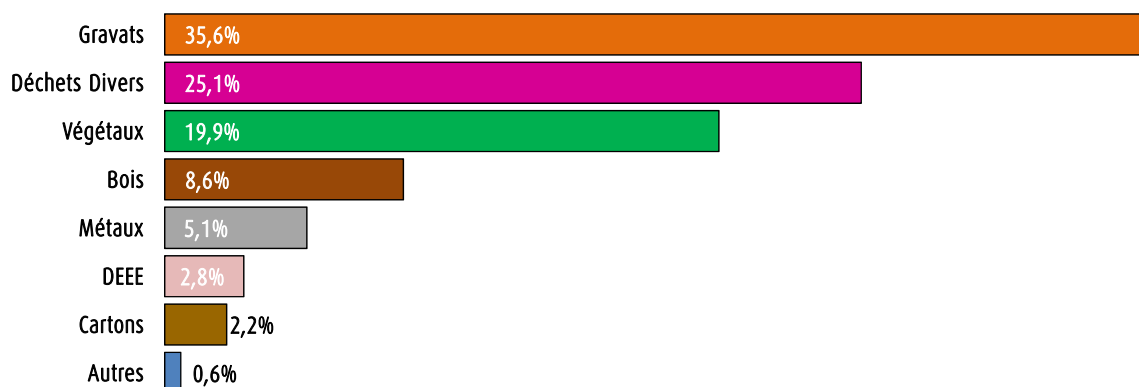
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants

✖ Tonnage réceptionné sur les 3 déchetteries

Matériaux	Quantité collectée et traitée (t)		
	2008	2009	Évolution
Bois	929	931	0%
Cartons	253	242	-4%
Déchets Divers	2724	2716	0%
Végétaux	2077	2160	4%
Gravats	4134	3852	-7%
Métaux	458	555	21%
DMS ⁽¹⁾	28	28	0%
Piles	4	4,7	20%
Batteries	8	20	135%
DEEE ⁽²⁾	300	308	3%
Huiles	11	10,8	-1%
TOTAL	10 926	10 827	-1%

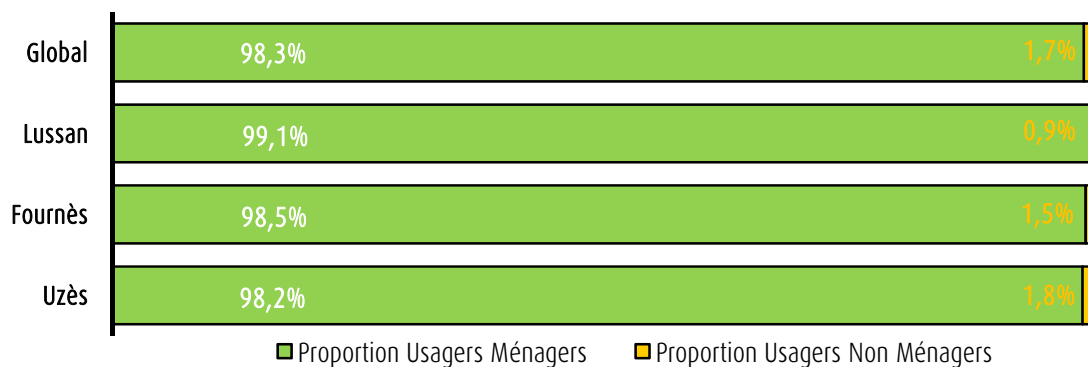
(1) Déchets Ménagers Spéciaux - (2) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

✖ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries par nature de déchets en 2009



Autres : DMS, piles, batteries, bouchons, huiles

✖ Fréquentation des déchetteries par les Usagers Ménagers et les Usagers Non ménagers (UNM)



✖ **Zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU en 2009**

Le SICTOMU gère directement les déchetteries intercommunales situées à Uzès, Fournès et Lussan. La provenance des passages dans les déchetteries est représentée dans le tableau ci-dessous.

	Déchetterie d'UZES	Déchetterie de FOURNÈS	Déchetterie de LUSSAN	Total	
COMMUNES	N.P.U.C ⁽¹⁾	N.P.U.C	N.P.U.C	N.P.U.C	Ratio ⁽²⁾
Aigaliers	219	-	-	219	0,5
Argilliers	535	20	-	555	2,0
Arpaillargues & Aureilhac	1677	-	2	1679	1,7
Belvezet	293	-	226	519	0,0
Castillon du Gard	649	2048	1	2698	2,3
Collias	2250	24	-	2274	0,1
Flaux	633	-	44	677	2,2
Foissac	-	-	-	0	2,3
Fons sur Lussan	4	-	1306	1310	2,2
Fontarèches	-	-	-	0	0,0
Fournès	19	2785	-	2804	6,2
La Bastide d'Engras	-	-	-	0	0,0
La Bruquière	29	-	-	29	3,1
La Capelle et Masmolène	403	2	2	407	1,0
Lussan	44	-	2483	2527	5,6
Montaren et St Médiars	2895	35	18	2948	2,1
Pougnadoresse	2	-	-	2	0,0
Pouzilhac	-	-	-	0	0,0
Remoulins	210	3631	-	3841	1,7
St Bonnet du Gard	54	1300	-	1354	2,0
St Hilaire d'Ozilhan	89	2268	-	2357	3,6
St Hippolyte de Montaigu	593	1	-	594	2,7
St Laurent la Vernède	-	-	-	0	0,0
St Maximin	2993	31	-	3024	4,8
St Quentin la Poterie	5268	4	33	5305	1,8
St Siffret	3200	10	-	3210	3,4
St Victor des Oules	516	2	1	519	2,1
Sanilhac Sagriès	1870	-	-	1870	2,1
Serviers & Labaume	527	-	-	527	1,1
Uzès	14418	42	24	14484	1,7
Vallabrix	597	-	3	600	1,6
Vallérargues	21	-	403	424	3,2
Valliguières	91	335	-	426	0,9
Vers Pont du Gard	2819	646	-	3465	2,2
Montfrin ⁽³⁾	20	4110	-	4130	1,4
TOTAL	42938	17294	4546	64778	1,9

(1) N.P.U.C : Nombre de passages d'usagers de cette commune / (2) Ratio : N.P.U.C / nombre d'habitants de cette commune / (3) Montfrin : en convention avec le SICTOMU / * Les usagers de ces communes sont supposés utiliser les déchetteries sous convention avec le SICTOMU (SIVU de Choudeyrague à Garrigues Ste Eulalie, Saint Marcel de Careiret et Connaux).

✘ Communes hors de la zone d'influence des 3 déchetteries du SICTOMU desservies par une déchetterie

Les habitants situés hors de la zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU ont accès à une déchetterie gérée par une autre collectivité, grâce à des conventions établies entre les collectivités concernées et le SICTOMU. Le SICTOMU participe aux frais généraux de ces déchetteries, au prorata du nombre d'habitants concernés.

🔗 Déchetterie du Syndicat Garrigues Actives à Saint Marcel de Careiret :

Commune	nb de passages 2008	% passages 2008	nb de passages 2009	% passages 2009	Evolution
La Bastide d'Engras	555	5,4%	547	5,1%	-1,5%
La Bruguière	493	4,8%	484	4,5%	-1,8%
Fontarèches	561	5,5%	595	5,5%	+6,1%
Pougnadoresse	325	3,2%	319	3,0%	-1,8%
St Laurent la Vernède	1754	17,0%	1886	17,6%	+7,5%
TOTAL	3688	35,9%	3831	35,7%	+3,9%

🔗 Déchetterie de Connaux :

La commune de Pouzilhac est concernée (aucune donnée disponible).

🔗 Déchetterie du SIVU de Choudeyrargue à Garrigues Saint Eulalie :

Commune	nb de passages 2008	% passages 2008	nb de passages 2009	% passages 2009	Evolution
Aigaliers	243	2,5%	302	3,1%	+24,3%
Foissac	541	5,6%	608	6,3%	+11,0%
TOTAL	784	8,1%	910	9,4%	+16,1%

✘ Communes hors de la zone d'influence, desservies par une collecte des encombrants

Dans un souci d'égalité du service public pour tous les habitants des communes du territoire, un service de collecte des encombrants en porte à porte est organisé dans les communes éloignées d'une déchetterie. La fréquence est mensuelle sauf de mai à septembre où il n'y a pas eu de collecte.

Les communes de Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint Quentin la Poterie, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Victor des Oules et Vallabrix sont concernées par la collecte des encombrants.

1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux

✖ Les déchets piquants

Une collecte des déchets piquants a été mise en place auprès de pharmacies du territoire du SICTOMU. Elle permet de collecter les seringues et autres déchets piquants qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte.

Depuis février 2009, une nouvelle convention tripartite a été conclue entre SRE, 9 pharmacies du territoire du SICTOMU et la société LMCS.

En 2009, 631 kg de déchets piquants ont été collectés et traités.

✖ Les piles et batteries usagées

Afin d'améliorer la qualité du RESTE et de respecter la filière de traitement, une collecte de piles et de batteries usagées a été mise en place sur le territoire. 60 collecteurs de piles de deux formats (un grand et un petit modèle) ont été installés dans 60 points de collecte : mairies, établissements scolaires et commerces intéressés.

Ce dispositif de collecte complémentaire des apports en déchetterie a été instauré en avril 2007 et a permis de récolter 1 280 Kg de piles et batteries usagées en 2009.

✖ Les bouchons

Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU par l'intermédiaire de la déchetterie à Uzès.

En 2009, cette collecte a permis la valorisation de 2 tonnes de bouchons.

✖ Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle s'est étendue aux déchetteries de Fournès et de Lussan depuis juin 2007. Elle a permis la collecte en 2009 de 556 kgs de cartouches d'encre (soit une évolution de + 4 % par rapport à 2008).

✖ Le compostage domestique

Le compostage individuel permet la valorisation des déchets organiques, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Mais cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin.

Le SICTOMU met à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 565 litres, traité en autoclave, l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres.

Chaque usager possédant un composteur a reçu des fiches de suivi et de conseils liées à la pratique de l'art du compostage. Ces documents de communication permettent d'assurer un suivi de la qualité du compost.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies) a lancé en 2007 un plan national de soutien au compostage domestique (PNSCD). Dans ce cadre, le SICTOMU a été sélectionné pour faire partie des 40 opérations exemplaires de ce plan.

En intégrant ce réseau, le SICTOMU sert de base à la construction de fiches pratiques à l'attention des collectivités qui souhaiteraient lancer une opération de promotion du compostage domestique (types de composteurs distribués, modalités de mises à disposition des usagers, suivi et accompagnement, documents de communication). D'autre part, le SICTOMU a pu bénéficier d'une étude réalisée par un cabinet sur un panel de sa population pour obtenir des informations plus détaillées quant aux pratiques adoptées sur son territoire : utilisation du compost, quantités détournées, attentes des usagers. Enfin, ce réseau met à disposition un Extranet où les 40 collectivités peuvent échanger sur une banque de communication (images, articles de presse, idées...).

En 2009, le SICTOMU a continué sa promotion du compostage domestique et ce sont donc 79 composteurs bois et 29 composteurs plastiques ont été livrés. Depuis 2002, 2 162 foyers se sont portés volontaires (contre une participation financière) pour obtenir un composteur via le SICTOMU.

Selon des données INSEE revues en 2006, le territoire du SICTOMU compte 17 046 foyers. Ceci implique un taux d'équipement en composteurs de 12,7% (contre 14,5% en 2008 en raison du nouveau recensement). Néanmoins, si l'on considère le nombre de foyers avec jardins (13 414 maisons), ce taux est amélioré à hauteur de 16,12%. La commune la plus équipée par le SICTOMU (une population inconnue composte déjà sans passer par le SICTOMU) est celle d'Argilliers avec 27,87% des foyers équipés.

INDICATEURS TECHNIQUES

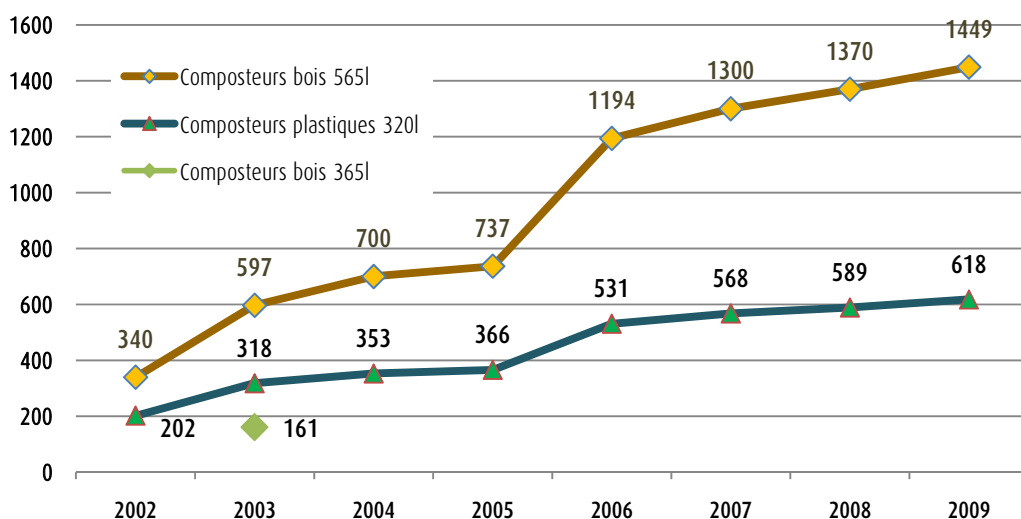
🔗 *Nombre et types de composteurs par commune ces 5 dernières années :*

COMMUNE	2005		2006		2007		2008		2009		TOTAL	Foyers dotés	Logements ⁽¹⁾	Maisons ⁽¹⁾	Taux éqpt max. ⁽²⁾
	Bois 575l	Plast. 320l	Bois 575l	Plast. 320l	Bois 575l	Plast. 320l	bois 575l	Plast. 320l	bois 565 l	Plast. 320l					
Aigaliers	1	-	16	4	1	-	-	-	1	-	51	49	258	243	20,16%
Argilliers	2	-	6	4	1	1	1	1	1	1	34	34	124	122	27,87%
Arpaillargues & Aureilhac	1	1	12	4	4	-	1	1	4	3	90	90	482	441	20,41%
Belvezet	3	-	4	2	-	1	-	-	-	-	14	13	178	171	7,60%
Castillon du Gard	2	3	21	5	3	1	5	-	1	1	109	109	657	543	20,07%
Collias	1	1	6	5	7	1	3	1	-	2	63	59	642	587	10,05%
Flaux	-	-	4	1	9	2	-	1	5	-	40	39	191	185	21,08%
Foissac	3	-	5	2	2	1	1	-	1	-	35	34	162	145	23,45%
Fons sur Lussan	-	-	3	2	4	-	-	-	1	1	24	24	174	167	14,37%
Fontarèches	-	-	8	4	2	2	-	-	2	-	19	19	165	155	12,26%
Fournès	2	-	4	5	1	-	1	-	1	-	42	41	391	375	10,93%
La Bastide d'Engras	-	-	4	2	-	-	1	-	-	2	9	9	144	140	6,43%
La Bruguière	-	-	7	-	2	3	1	-	3	-	29	27	189	183	14,75%
La Capelle Masmolène	-	-	6	-	3	1	0	2	4	-	34	34	261	242	14,05%
Lussan	-	-	16	4	1	1	2	-	2	1	53	53	390	368	14,40%
Montaren et St Médiars	-	-	12	10	2	-	5	-	2	1	106	102	739	675	15,11%
Pougnadoresse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	13	118	113	11,50%
Pouzilhac	3	-	4	5	1	1	1	-	-	1	38	38	281	258	14,73%
Remoulins	1	-	22	13	1	2	1	-	1	1	63	63	1126	725	8,69%
St Bonnet du Gard	-	-	14	5	5	2	1	2	2	-	66	64	323	285	22,46%
St Hilaire d'Ozilhan	1	-	5	5	2	-	1	-	3	3	44	42	354	339	12,39%
St Hippolyte de Montaigu	-	-	10	5	1	-	-	1	-	-	21	20	126	125	16,00%
St Laurent la Vernède	1	-	12	4	2	2	1	-	1	2	77	69	389	372	18,55%
St Maximin	-	-	13	1	2	-	4	2	3	-	62	58	374	349	16,62%
St Quentin la Poterie	3	-	52	16	10	2	11	-	4	3	207	199	1506	1379	14,43%
St Siffret	1	-	31	7	8	-	4	3	9	-	150	144	566	551	26,13%
St Victor des Oules	1	-	4	-	4	1	-	2	9	-	23	23	146	137	16,79%
Sanilhac-Sagriès	1	-	14	4	1	1	-	-	1	-	63	62	438	382	16,23%
Serviers - Labaume	-	1	10	1	-	-	1	-	-	-	46	45	243	227	19,82%
Uzès	8	7	98	31	20	10	13	5	6	3	389	375	4554	2190	17,12%
Vallabrix	-	-	5	-	3	-	7	-	5	-	38	38	230	218	17,43%
Vallérargues	-	-	2	-	1	1	-	-	-	-	16	15	89	83	18,07%
Valliguières	1	-	9	-	-	-	-	-	-	1	32	32	249	225	14,22%
Vers Pont du Gard	1	-	18	14	3	1	4	-	7	2	128	126	787	714	17,65%
TOTAL	37	13	457	165	106	37	70	21	79	29	2228	2162	17046	13414	16,12%

(1) données INSEE 2006

(2) Taux d'équipement maximal = foyers dotés / maisons

🔗 *Evolution de la dotation en composteurs depuis 2002 :*



1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1.3.1. Redevance spéciale

✖ Définition et cadre légal

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers mais également des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collectivité est donc libre de fixer ses obligations légales (caractéristiques et quantités des déchets, définitions des sujétions techniques particulières) qu'elle assurera dans le cadre du service public d'élimination. La loi du 13 juillet 1992 qui fixe le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1er janvier 1993, pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM), l'instauration de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Cette redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerces, activités tertiaires, établissements publics), de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion des déchets orientée vers l'optimisation du service de collecte et la maîtrise des coûts de gestion, le SICTOMU a choisi d'instaurer la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers. Ainsi, le 16 décembre 2003, le Comité Syndical du SICTOMU a voté l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2004.

✖ Les modalités de mise en œuvre

Par délibération du 20/12/2005, le Comité Syndical modifie le champ d'application de la redevance spéciale. Ainsi, depuis le 1er janvier 2006 la redevance spéciale concerne toutes les activités et se décline en fonction du mode de collecte :

☞ Activités équipées de bac(s) individuel(s) :

La base de la tarification de cette redevance spéciale a été établie par délibération du SICTOMU, à partir du coût annuel d'élimination au litre de déchets (collectés et traités) fixé à 0,039€ au 1er trimestre et 0,041 € pour le reste de l'année 2009.

La tarification comprend :

- Le coût d'élimination = coût annuel d'élimination au litre X volume moyen annuel estimé. (Volume calculé en fonction du volume de conteneurs mis en place et de la fréquence de collecte).
- Le coût de location/maintenance = 0,07€ par litre de bac et par an

☞ Activités situées en zones de colonnes enterrées :

La facturation est forfaitaire.

Le forfait annuel est basé sur le volume moyen produit par catégorie d'activité et la surface d'exploitation de l'activité, selon le tableau ci-dessous :

	Activités				
	Alimentaire		Autres commerces de détail, réparations et services personnels	Artisans, commerces d'antiquités et brocantes, services à dominante administrative	
	Restauration	Métiers de bouche		Plus de 5 salariés	Moins de 5 salariés
Volume annuel moyen	26 000 litres	15 600 litres	7 800 litres	< 5 200 litres	< 1 040 litres
Base forfaitaire €/an	1 066	639,6	319,8	213,12	42,64
Forfait pondéré €/an	1 066 x Sp /Smed	639,6 x Sp /Smed	319,8 x Sp /Smed	213,12 x Sp /Smed	42,64 x Sp /Smed
Abattement déchetterie	Dédution du montant facturé annuellement en déchetterie jusqu'à hauteur de 10 % du montant de redevance				

Sp : surface pondérée totale de l'établissement. Elle prend en compte la surface intérieure et la moitié de la surface extérieure (6 mois d'utilisation). Smed : surface médiane (valeur qui sépare en 2 effectifs égaux l'ensemble des surfaces de la catégorie). La base forfaitaire correspond au coût d'élimination du volume annuel moyen, sur la base du coût au litre d'élimination fixé à 0,041 euros.

✘ Les redevables de l'année 2009

Les établissements soumis à la redevance spéciale pour l'utilisation des services de collecte du SICTOMU pour l'année 2009 se répartissent de la façon suivante :

- 268 producteurs équipés de bacs individuels dont 51 « gros » producteurs (>600L en place) et deux marchés publics jusqu'au 30 Juin 2009 ;
- 385 producteurs situés en zone de colonne enterrée et soumis au forfait ;
- 7 campings.

La redevance spéciale représente pour l'année 2009 un montant de 361 542,22 € (soit une baisse de 3,55% par rapport à 2008). Cette diminution

des recettes en 2009 s'explique par la perte des 2 marchés de collecte (l'hôpital le Mas Careiron et le Pont du Gard) en juin 2009 (légèrement compensée par la hausse du prix du litre au 2ème trimestre 2009).

✘ La part des déchets non ménagers estimée :

Services	Quantité (t)	Quantité totale* (t)	Ratio (%)
RESTE	1 854	7 841,66	23,64
Déchetteries	464	10 812	4,3
Total	2 318	18 653,66	12,4

* Estimation à partir du montant facturé en 2009 (d=0,2)

1.3.2. Collectes spécifiques

✘ Les cartons d'emballages

Considérant les volumes importants de cartons d'emballages issus des activités commerciales, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires, dans les centres ville.

Ces collectes existent depuis 2005 à Uzès et St Quentin la Poterie et depuis 2006 pour les communes de Remoulins et Vers Pont du Gard.

Les cartons d'emballages sont collectés 2 fois par semaine à Uzès (mardi et vendredi) et 1 fois sur les communes de St Quentin la Poterie (vendredi), Remoulins (samedi) et Vers Pont du Gard (samedi).

✘ Le verre des restaurateurs, cafetiers

Une collecte spécifique du verre est assurée deux fois par semaine (lundi et vendredi), pour toutes les activités de restauration et débits de boissons du centre ville d'Uzès.

Ces collectes permettent de valoriser une part importante de cartons et de verres

✘ Résultats moyens de collecte

Matériaux	Fréquence de collecte	Distance parcourue	Temps moyen de collecte
Verre	C2	20 Km	0h50
Carton Uzès / St Quentin la Poterie	C2 / C1	35 Km	2h45
Carton Remoulins / Vers Pont du Gard	C1	30 Km	1h40

✘ Evolution des collectes auprès des commerçants

Type de déchet	Quantité collectée et traitée (t)		
	2008	2009	Evolution
Cartons	196	190	-3%
Verres	62	62	0%
Total	258	252	-2%

1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1.4.1. Quai de transfert à Argilliers

Depuis le 1er janvier 2007, l'exploitation du quai de transfert est gérée par le SICTOMU et non plus par le syndicat de traitement SRE.

Ce quai permet d'accueillir l'ensemble des déchets collectés par le SICTOMU (à savoir : RESTE, verre, emballages, papier, et les cartons provenant des professionnels) et les services municipaux des mairies qui en ont fait la demande.

Un gardien assure la gestion de ce quai. Un système de double pesée est mis en place.

1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination

	REGIE	Délégation	Titulaire du marché
COLLECTE	RESTE	X	
	Verre	X	
	PJRMC	X	
	Emballages	X	
	Encombrants	X	
	Cartons	X	
	Bois	X	
	Végétaux	X	
	Gravats	X	
	DMS	X	
	DEEE	X	
	Métaux	X	
TRAITEMENT	Transport RESTE et Collectes Sélectives	SRE	JPM à Vauvert (30)
	Transport déchetterie	SRE	SITA Sud
	Traitement des déchets	SRE	Prestataires privés en contrat

1.4.3. Nature des traitements et valorisation

Unité de Traitement	Déchets traités	Techniques utilisées	Lieux
Centre de tri	Papiers, journaux Cartons Emballages	Valorisation matière = recyclage	ECOVAL - Beaucaire (30)
CET de classe 2	Déchets divers	Stockage	France Déchets à Bellegarde (30)
Centre de compostage	Végétaux RESTE	Compostage	ECOVAL - Beaucaire (30) Refus SITA Bellegarde (30) ou Entraigues (84)
Installation de traitement des déchets spéciaux	DMS Déchets piquants	Incinération avec récupération d'énergie	SOLAMAT - Fos sur mer (13) NOVERGIE - Vedène (84)
Installation de traitement	Verre Gravats Métaux Bois DEEE Batteries Piles	Valorisation matière	Verrerie du Languedoc - Vergèze (30) BIOCAMA - Garons (30) Provence Recyclage - Istres (30) SITA Sud - Marguerittes (30) L'Eco-organisme, Eco-Systèmes évacue les déchets sur plusieurs lieux de traitement en France STCM - Toulouse (31) ACORR Environnement - Cestas (33)

1.5. Données techniques

1.5.1. Mesures de prévention

1.5.1.1. Les règles d'hygiène et de sécurité

✘ Equipements de Protection Individuelle

Des Equipements de Protection Individuelle adaptés aux risques métiers leur sont fournis. En 2009, le SICTOMU a passé un marché sur 3 ans avec la société ELIS pour la location et le nettoyage des vêtements de travail.

Ces vêtements doivent être portés en permanence pendant la durée du travail.

✘ ACMO

Le SICTOMU a nommé un Agent Chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en œuvre de la prévention (ACMO) le 2 avril 2004.

Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, auprès de laquelle il est placé, dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

✘ Création de procédures métiers destinées à améliorer la prévention des risques professionnels :

Dans le cadre de l'élaboration de la démarche qualité, des procédures et instructions de travail applicables aux chauffeurs et aux ripeurs ont été élaborées. Ces documents identifient les risques professionnels associés aux différents métiers et les mesures de prévention mises en œuvre.

Les agents opérationnels sont sensibilisés et formés régulièrement à l'importance du respect des consignes de sécurité.

1.5.1.2. Les formations

Des stages de formation intégrant les spécificités des risques et des moyens de prévention liés à la nature de l'activité de collecte du RESTE ont été proposés aux agents du SICTOMU.

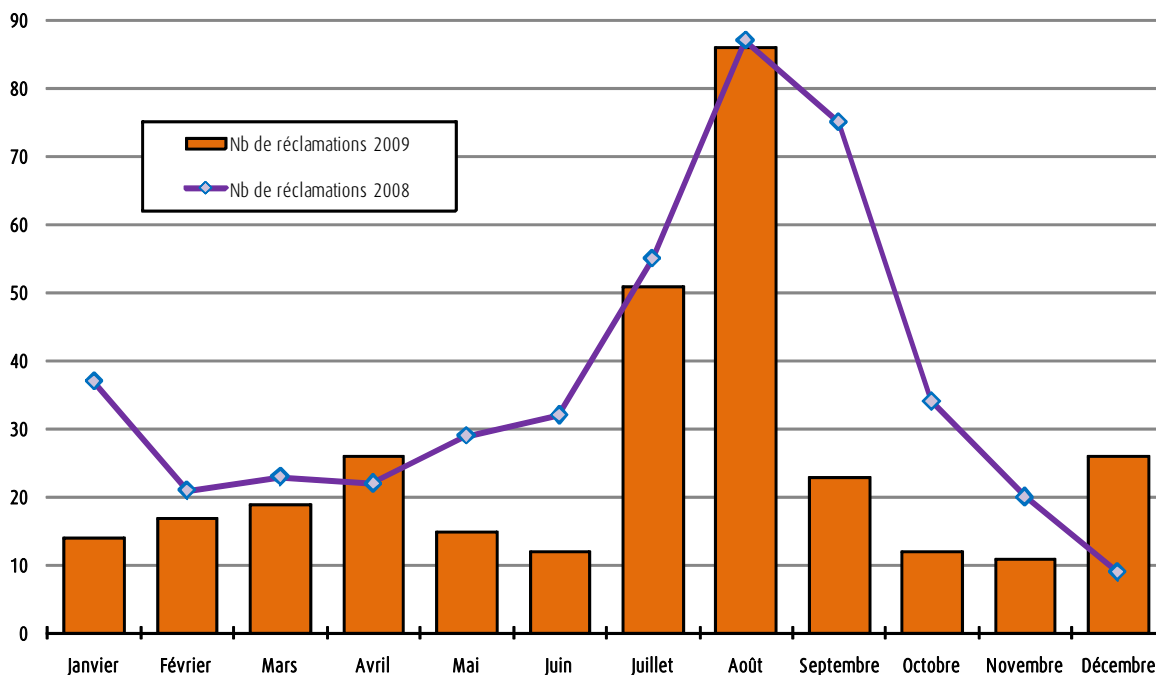
- **26 formations** ont été dispensées durant l'année 2009 aux agents du SICTOMU
- **CACES.** Cette formation à l'utilisation des grues avec télécommande, a concerné 2 agents.
- **FCOS.** Cette formation continue obligatoire à la sécurité a concerné 6 agents.
- **Recyclage SST.** Cette formation de sauvetage secourisme du travail a concerné 7 agents.

1.5.2. Démarche Qualité Sécurité Environnement extrait du bilan annuel

1.5.2.1. La qualité

Un document de suivi des réclamations clients (usagers ménagers, mairies,/élus, professionnels...) est tenu tout au long de l'année. L'objectif est bien évidemment d'analyser ces réclamations et de mettre en place des actions correctives pour les réduire.

✘ Evolution mensuelle des réclamations



312 réclamations ont été enregistrées au cours de l'année 2009 (444 pour 2008) ce qui correspond à une diminution de 132 réclamations (soit 30 %).

Le fait qu'il n'y ait pas de baisse sur la période estivale nous montre que les actions menées pour la polyvalence n'ont pas été efficaces. Des nouvelles mesures seront mises en place dès 2010.

Concernant les délais de traitement, 97 % des réclamations sont traitées en moins de 5 jours (84 % en moins de 2 jours) ce qui dénote une bonne réactivité.

1.5.2.2. La certification qualité ISO 9001

L'audit de renouvellement a eu lieu en mars 2009 et a permis de reconduire la Certification ISO 9001 obtenue en 2008 pour une année de plus (pour 2009) relatif à la collecte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels et à la communication et sensibilisation des usagers à la prévention et à la gestion de leurs déchets.

1.5.2.3. La sécurité

Depuis la mise en place de la démarche qualité sécurité environnement, le SICTOMU a mis en place un cahier des incidents et des accidents du travail et mesure chaque année des indicateurs sécurité afin de se comparer avec des données nationales. Ces mesures permettent de mettre en œuvre un plan d'action annuel qui est évalué chaque année en fonction des résultats obtenus.

✘ Tableau récapitulatif

	SICTOMU 2006	SICTOMU 2007	SICTOMU 2008	SICTOMU 2009	Chiffres nationaux CRAM 2006
Nombre d'accidents avec AT*	5	5	10	10	3449
Nombre total de jours d'AT	46	314	127	120	187416
Nombre d'heures travaillées	87 359	99 522	101 562	96 460	-
Effectif (ETP)	48	54	55,8	53	36329
<i>Ratios</i>					
Indice de Fréquence	104,17	92,59	179,21	188,68	94,94
Taux de fréquence	57,24	50,24	98,46	103,67	60,3
Taux de gravité	0,53	3,16	1,25	1,24	3,28
Durée moyenne d'un AT	9,20	62,80	12,70	12,00	44,26

Concernant les AT avec arrêt de travail, les chiffres de 2009 sont similaires à ceux de 2008.

En 2008 il y a eu 10 AT avec arrêt de travail, 7 AT sans arrêt de travail et 2 incidents et en 2009 il y a eu 10 AT avec arrêt de travail, 4 AT sans arrêt de travail et 6 incidents. En comparaison avec les chiffres nationaux de 2006 on retrouve le même constat que l'an dernier (plus d'accidents, moins « graves »).

* AT : accident du travail

1.5.2.4. L'environnement

Alors que les consommations de carburant étaient de 149 343 litres en 2008 et elles furent de 130 523 litres en 2009 ce qui représente une baisse de 18 820 litres (soit 13 %). Cette baisse s'explique par la mise en place d'un outil informatique pour distribuer le gasoil (permettant une limitation des vols).

Les consommations d'eau et d'électricité seront suivies en 2010 à partir d'un relevé annuel.

1.5.3. Actions de communication

Cette année 2009 a été marquée par le départ de la Responsable Communication remplacée par son assistant dès le mois de février. Ainsi, le service s'est vu amputé d'une personne pendant plus de 6 mois puisque le recrutement d'un ambassadeur s'est effectué au 1er août 2009. Compte tenu des contraintes financières et de la transformation du service, certaines actions n'ont pas été renouvelées ou ont dû être reportées telles que la lettre biannuelle du SICTOMU. Ceci étant, dans la mesure où la qualité du tri des déchets reste à améliorer en dépit des nombreuses actions qui avaient pu être menées, il a été décidé de réaliser davantage d'actions de proximité au détriment de l'utilisation d'outils telles que les insertions publicitaires.

1.5.3.1. Sensibilisation des usagers ménagers

Principaux acteurs et destinataires du service, plusieurs actions ont été menées vers cette cible notamment par davantage de communication de proximité et une relance du réseau des Mairies.

→ **Réunions publiques** : face à la double augmentation du taux de TEOM en 2008 et 2009, les élus du SICTOMU avaient émis le souhait d'être accompagnés à l'échelle communale afin d'informer la population des raisons qui ont amené le SICTOMU à de telles augmentations. Ainsi, 8 réunions intercommunales ont été organisées en fin d'année 2009. Comptant plus ou moins de personnes selon les réunions, l'organisation de ces forums a toutefois été très bien relayée par la presse locale et les Mairies et les débats certes animés ont pu être constructifs. Ces débats se sont articulés de la façon suivante :

Réunion	Date & Heure	Communes concernées	Fréquentation
Fons sur Lussan	16 oct. à 18h00	Lussan / Fons sur Lussan / Vallérargues / Belvezet / La Bruguière	57 pers
St Quentin La Poterie	28 oct. à 18h30	St Quentin La Poterie/ Vallabrix / La Capelle Masmolène/ St Victor des Oules / Pouzilhac	33 pers
Arpaillargues	4 nov. à 18h00	Arpaillargues / Serviers Labaume/ Montaren St Médières / Foissac / Aigaliers	18 pers
Saint Siffret	20 nov. à 18h00	St Siffret / St Maximin / Flaux / St Hippolyte de Montaigu/ Valliguières	55 pers
Collias	27 nov. à 18h00	Collias / St Bonnet du Gard/Sanilhac Sagriès/ Argilliers / Vers Pont du Gard	48 pers
Uzès	7 déc. à 18h00	Uzès	39 pers
Remoulins	11 déc. à 18h00	Remoulins / Fournès / St Hilaire d'Ozilhan / Castillon du Gard	33 pers
St Laurent la Vernède	reporté	St Laurent La Vernède / Fontarèches / La Bastide d'Engras/ Pugnadoresse	

L'objectif du SICTOMU de continuer à « apporter » l'information en direct aux usagers devrait se traduire par le renouvellement de ces actions.

→ **La réalisation d'articles types diffusés** aux Mairies et aux Communautés de Communes intéressées par le relais de ces informations via leur gazette ou site internet. Ces articles portées sur la qualité du tri, le Comitus, l'augmentation de la Taxe, etc...

→ **Diffusion d'un document de synthèse** aux 34 communes du territoire qui faisait suite aux rencontres du Président du SICTOMU avec 28 communes du territoire. Ce document reprenant l'ensemble des champs d'action apporte des réponses précises aux interrogations de ces dernières.

→ **Erreurs de tri**, suite à la mise en place de la collecte en bacs individuels du RESTE, une communication ciblée a été mise en place : un courrier nominatif envoyé à domicile lorsque des anomalies sont constatées lors de la collecte (erreurs de tri, bac qui déborde, présence d'encombrants). Cette année une visite à domicile de la part de l'ambassadeur du Tri était systématique dès la seconde erreur similaire constatée et non plus à la troisième erreur comme c'était le cas en 2007 et 2008.

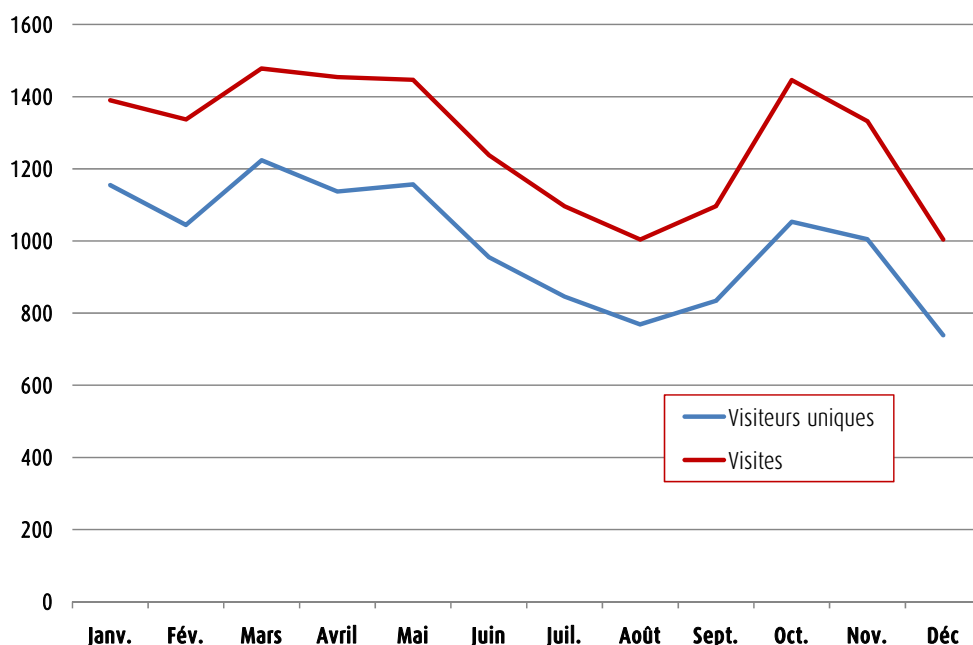
En 2009, 1068 courriers ont été adressés et 120 visites ont été rendues.

→ **Relance du Comitatus**, le Comité Consultatif des Usagers. Initié en 2007, ce Comité a été relancé fin 2009 par le recrutement de nouveaux membres (ménages, professionnels, associations...) via les réunions publiques notamment. Les premières sessions sont prévues pour début 2010.

→ **Site Internet du SICTOMU www.sictomu.org**, mis en ligne en 2006 : présentation du SICTOMU, cadre général de la gestion des déchets, consignes de tri, prévention déchets, compostage individuel, déchets d'activités professionnelles, divers formulaires, moteur de recherche « où je jette... ». Si cette année 2009 n'a pas connu de pics mensuels énormes on note toutefois une augmentation totale de la fréquentation s'inscrivant ainsi dans une dynamique ascendante depuis 2007.

🔗 *Connexions sur l'année :*

Mois	Visiteurs différents	Visites
Janvier	1 155	1 390
Février	1 044	1 337
Mars	1 224	1 478
Avril	1 137	1 454
Mai	1 157	1 447
Juin	955	1 238
Juillet	846	1 096
Août	769	1 004
Septembre	834	1 097
Octobre	1 053	1 446
Novembre	1 005	1 332
Décembre	739	1 004
TOTAL	11 918	15 323
<i>Total 2008</i>	<i>11 533</i>	<i>13 844</i>
<i>Total 2007</i>	<i>8 727</i>	<i>11 107</i>



→ **Opération « Récup Grenier »**, après le succès rencontré les années précédentes, le SICTOMU a profité de la nouvelle édition de la Semaine Européenne de Réduction des déchets pour renouveler cet évènement. Le principe est resté fidèle à l'édition 2008 (collecte des objets emmenés en déchetterie le jour même et redistribution gratuite aux intéressés), l'expérience s'étant encore déroulée dans les trois déchetteries du territoire (Lussan le 23/11, Fournès le 26/11 et Uzès le 27/11). Relayée par une presse saluant l'initiative (Radio France Bleu, Midi Libre, Républicain d'Uzès), les résultats sont une fois de plus au rendez-vous : plus de 75% (dont 96% à Uzès !) des objets redistribués, des donateurs heureux de pouvoir favoriser le réemploi et des repreneurs satisfaits d'avoir économiser certaines dépenses.

→ **Participation à des actions évènementielles** proposées par la commune de Saint Quentin La Poterie dans le cadre d'une semaine éco-citoyenne. Mise à disposition de documents et matériels sur la gestion des déchets et accompagnement des élèves de l'école primaire dans le nettoyage de la commune.

→ **Distribution de kits nouveaux arrivants**, contenant dans une chemise l'ensemble des documents de communication (Lettre du SICTOMU, mémo du tri, planning de collecte, guide déchetterie, fiche compostage) et d'un sac de pré-collecte. 70 nouveaux kits ont été distribués en mairie durant l'année écoulée. De plus, grâce à la reprise en régie de livraison des bacs, ces kits étaient automatiquement déposés lors du passage de l'agent chargé de la livraison.

1.5.3.2. Sensibilisation du public scolaire

Le public scolaire (élèves et enseignants) a été sensibilisé à travers plusieurs actions, pendant l'année scolaires 2008-2009 :

- interventions en classe (en principe : 3 demies journées par classe, sur le thème du tri, du recyclage, de la protection de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, en fonction des niveaux). Le programme était modifiable également selon la demande des enseignants.
- nettoyages de rues avec les enfants par famille de déchets ;
- compostage individuel au sein des écoles ;
- visite de sites (centre de valorisation des déchets à Beaucaire, déchetterie).

Interventions en milieu scolaire en 2009

Arpaillargues	PS à GS	32 élèves
Arpaillargues	CP-CE1	19 élèves
Arpaillargues	CE1-CE2	22 élèves
Arpaillargues	CM1-CM2	25 élèves
Fontareches	CP-CE1	25 élèves
Fournès	GS-CP	24 élèves
Fournès	PS-MS	26 élèves
La Bastide	GS-CP	26 élèves
La Bruguière	CM1-CM2	27 élèves
Uzès (Collège Mayac)	5ème	30 élèves
Montaren St Médiars	CM1-CM2	23 élèves
Montaren St Médiars	CE2-CM1	19 élèves
Montaren St Médiars	CE1-CE2	23 élèves
Remoulins	PS-MS	23 élèves
Saint Laurent La Vernède	PS-MS	24 élèves
Saint Laurent La Vernède	CE2-CM1	26 élèves
Saint Siffret	PS-MS	30 élèves
TOTAL		424 élèves

1.5.3.3. Sensibilisation des usagers non ménagers

Les actions de communication destinées aux usagers non ménagers ont porté sur :

- 68 courriers ont été envoyés pour les anomalies de collecte constatées.
- Une opération de communication sur les déchets de garage a débuté en 2008 en partenariat avec Sud Rhône Environnement, les chambres consulaires, syndicat de l'automobile (CNPA). L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de déchets dangereux et toxiques collectés afin de limiter la pollution du compost produit à partir du RESTE.
Les professionnels de l'automobile possédant un bac pour la collecte du RESTE (soit 17 professionnels) ont ainsi été sensibilisés au tri de leur déchets et orientés vers des filières spécialisées. A partir du 01/02/09, les bacs non triés ont été refusés à la collecte. Trois contrôles de bacs ont été effectués en mars, juin et septembre 2009 afin de poursuivre l'opération.
- Suite à des problèmes recensés par les élus au niveau de la propreté de la voirie de leur commune, un courrier a été adressé en août 2009 à l'ensemble des restaurateurs du territoire concernant la collecte des huiles de friture. Les coordonnées de prestataires ont été fournies. Les bacs présentant de l'huile de friture sont depuis refusés à la collecte.
- Certains restaurateurs du centre-ville d'Uzès ont été rencontrés en août 2009 afin de leur rappeler les consignes d'utilisation des colonnes enterrées (place aux Herbes et Moutas) et d'étudier la mise en place de solutions afin de désengorger ces colonnes pour la fin de la période estivale.

1.5.3.4. Bilan financier

L'ensemble des actions de communication mené en 2009 a représenté un coût initial de 8 570 € (contre 35 670€ en 2008). Le SICTOMU a par ailleurs pu percevoir 2 970 € de subventions pour des actions 2009 et antérieures (opération foyer témoin).

À noter que certaines actions prévues au budget (covering camions, modules internet...) ont été reportées pour des raisons stratégiques.

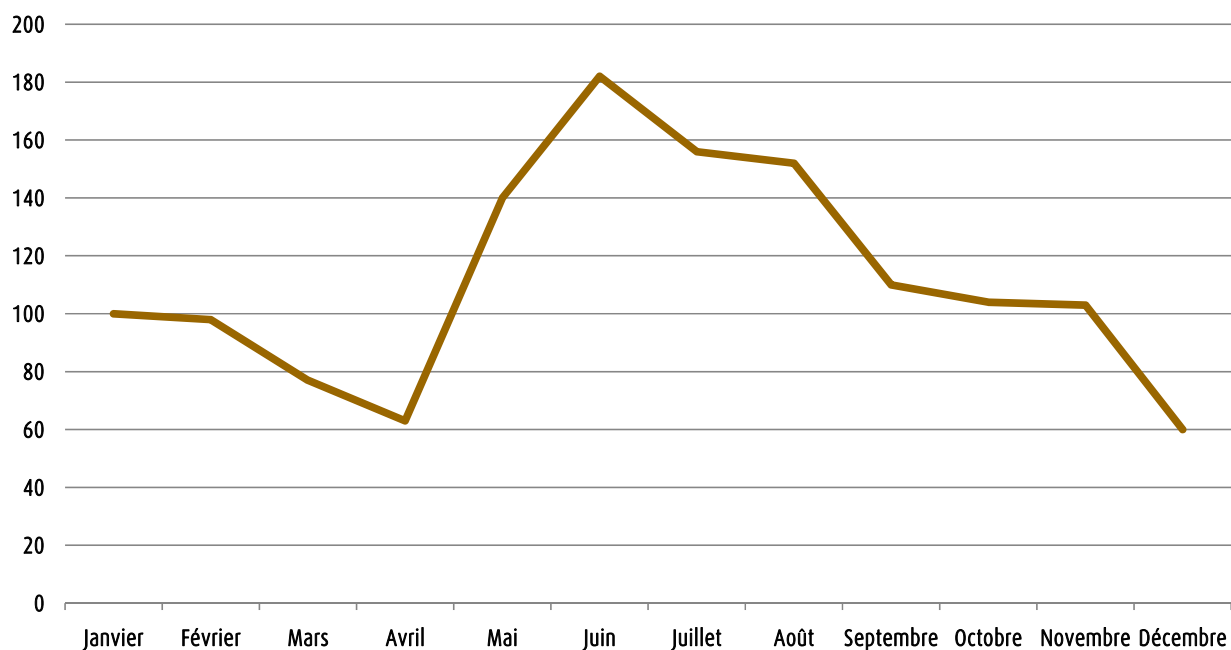
1.5.4. Distribution et maintenance des bacs et composteurs

A compter du 1^{er} janvier 2009, la prestation de distribution et maintenance de bacs et composteurs jusqu'alors sous-traitée à un prestataire privé a été reprise en régie. Outre un avantage financier significatif, les délais de livraison et de réparation des bacs s'en sont nettement améliorés. De plus, la gestion directe de la base de données des usagers permet une plus grande réactivité et une amélioration de sa fiabilité. La démarche pour l'utilisateur (ménager ou non ménager) reste la même : contacter le SICTOMU via le n° Azur 0 810 443 629 ou via le site Internet et adresser une demande qui sera traitée (édition d'un ordre de service, exécution de l'ordre, clôture de l'opération dans la base de données) dans les meilleurs délais. En 2009, ce sont pas moins de 1 060 ordres de service qui ont été réalisés (pour des mises en place, changement de récipients...).

📌 Récapitulatif des mouvements de stock en 2009

Type d'action	Bacs ménages						Bacs professionnels						TOTAL	
	120L		240L		360L		120L		240L		360L		+	-
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-		
Mises en place	-	273	-	137	-	43	-	19	-	12	-	120	-	604
Retraits	21	-	8	-	1	-	12	-	21	-	88	-	151	-
Changement de capacité	44	80	64	35	22	19	1	3	4	1	8	6	143	144
Bacs volés à remplacer	24	28	14	11	1		0	0	2	2	1	1	42	42
Bacs cassés à remplacer	10	10	13	13	94	97	0	0	3	3	50	46	170	169
Bacs brûlés à remplacer	1	1	2	2	6	6	0	0	0	0	0	0	9	9
Base de données à corriger	5	5	-	-	-	-	1	1	-	-	0	1	6	7
Bacs à ajouter	-	9	-	5		26	-	2	-	7	-	36	-	85
TOTAL	70	367	72	177	23	88	14	25	25	20	96	163	300	840

📌 Evolution mensuelle des ordres de services réalisés



1.5.5. Propreté & nettoyage

Une équipe est dédiée notamment à l'entretien et au nettoyage de l'ensemble des colonnes aériennes et enterrées du SICTOMU.

Actions sur les colonnes	
Lavage de colonnes	Désinfection, suppression des tags...
Réparation de colonnes	Changement de certaines pièces (pédales, trappes), remplacement de la signalétique de tri (autocollants)...

Le pourcentage de réalisation du planning de lavage est de 82 % (objectif qualité : 90 % minimum) ce qui correspond à 2583 lavages effectués pour la totalité des colonnes. Même si l'objectif n'a pas été atteint on est pratiquement à 6 lavages par colonne et par an.

A noter qu'en 2009 une réduction globale de la fréquence de lavage a été mise en place en prenant mieux en compte la saisonnalité :

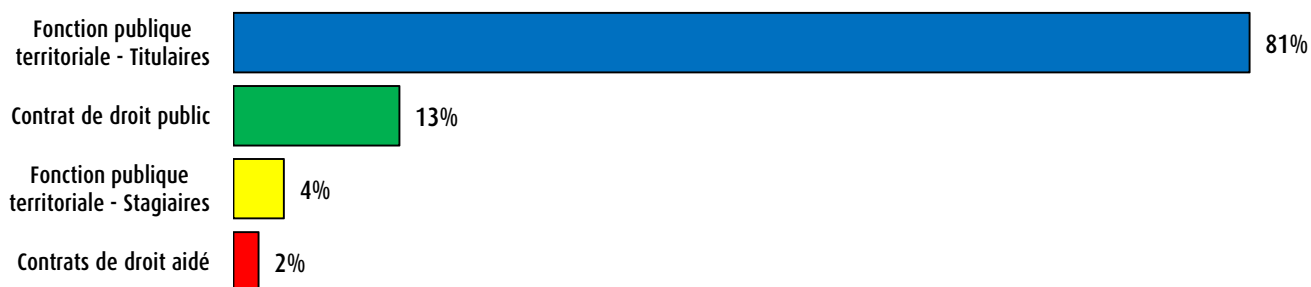
	Avant septembre 2009	Après septembre 2009
Basse saison	Enterrées : 1 fois/mois Aériennes proches : 1 fois/mois Aériennes autres : 1 fois/2 mois	Enterrées : 1 fois/2 mois Aériennes : 1 fois/3 mois
Haute saison	Toutes les colonnes lavées 1 fois/mois	Enterrées : 1 fois/15 jours Aériennes : 1 fois/mois

1.5.6. Emplois

EMPLOIS	Nombre au SICTOMU [∞]	∞ équivalents en temps plein
Direction	1	Certains agents sont à temps partiel, (agent espaces verts, service qualité), d'autres ont été des occasionnels sur quelques mois (agents opérationnels de collecte) et certains postes ont été remplacés quelques mois après un départ (service communication)
Agents opérationnels de collecte	29,17	
Responsables techniques et déchetteries	4	
Administration Générale	3	
Agent Espaces Verts	0,6	
Agents du quai de transfert	1	
Communication	1,5	
Gardiens de déchetteries	4	
Gestion des professionnels	1	
Maintenance	2	
Qualité	1,4	
TOTAL ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	48,67	

A compter du 1^{er} janvier 2009 une affectation analytique des tâches par agent et par service a été réalisé.

✖ Effectif par statut



2.1. Dépenses du service

2.1.1. Montant global annuel

Montant du résultat de l'année 2009 (section de fonctionnement hors compte 675 et 676 de 8001€ correspondant à des écritures comptables pour la cession de patrimoine du SICTOMU) : **4 114 231€**.

En 2009, le SICTOMU a régularisé sa situation financière et mené une politique de réduction des coûts.

Entre 2008 et 2009, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 12% si l'on considère l'exercice comptable 2008 dans sa totalité et de 4% si l'on considère le montant 2008 diminué des charges de 2007 (de 371 033 €).

Service considéré	Quantité (t)	Montants correspondant à l'exercice budgétaire 2009		Montants 2008 corrigé (sans les charges de 2007 payées en 2008)		Montants 2008 avec charges de 2007 payées	
		Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne	Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne	Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne
RESTE	7 842	1 620 216	206,62	1 794 908	225,43	2 005 258	251,84
Collecte sélective (inclus également la collecte et le traitement des verres provenant des professionnels ainsi que l'achat des composteurs)	3 224	511 827	158,76	445 539	135,70	325 384	99,10
Déchetteries (inclus également la collecte des encombrants, le transport et le traitement des Déchets d'Activité de Soins ainsi que la collecte et le traitement des cartons des professionnels)	11 017 ⁽²⁾	1 038 221	94,23	983 938	88,48	1 150 290	103,44
Propreté et Nettoyage		203 560		351 695		458 552	
Communication		55 459		125 571		126 932	
Administration générale		684 949		601 793		608 061	
Global	22 083	4 114 231€	186,31€/t	4 303 444€	192,41€/t	4 674 477€	209€/t

(1) Coût net (€) pour l'ensemble de l'élimination des déchets produits sur le territoire.

(2) Quantités collectées par le service de déchetterie géré par le SICTOMU (à Uzès, à Fournès et à Lussan) et cartons des professionnels.

Comparaison des budgets 2009 et 2008 corrigé (sans les charges 2007 payées en 2008) :

- Entre 2008 et 2009, les services **RESTE**, **communication** et **Propreté et Nettoyage** ont très nettement diminués :

- 10% pour le RESTE ;
- 56% pour la communication ;
- 42% pour le service Propreté et Nettoyage.

Cette diminution des dépenses résulte essentiellement de la politique de réduction des coûts menée par le SICTOMU (par exemple entre 2008 et 2009 économie de 90000€ de gasoil), une meilleure réaffectation des dépenses (meilleure imputation des coûts par service) et la reprise en régie de la prestation de distribution / maintenance des bacs qui a largement contribué à diminué le budget du service Propreté et Nettoyage.

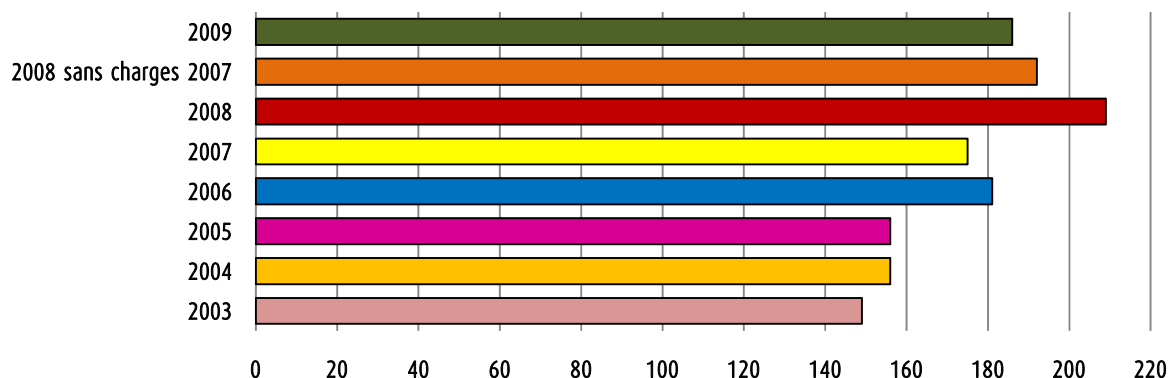
Les budgets des autres services ont augmenté entre 2008 et 2009 : à hauteur de 15% pour la collecte sélective, de 14% pour l'administration générale et enfin entre 2 et 9% pour les déchetteries.

Le budget Collecte sélective aurait dû connaître une diminution de 5% si la totalité des recettes de 2009 provenant de la collecte sélective avaient été imputées à l'exercice 2009 et non à 2010 (la régularisation de SRE pour l'exercice 2009 étant parvenue trop tard).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement des déchetteries aurait dû être plus important puisque 42 000€ de factures 2009, auraient dû être imputées à l'exercice comptable 2009. Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, cela n'a pas été le cas.

Enfin, la hausse de 14% des dépenses de fonctionnement de l'administration générale s'expliquent d'une part par le paiement de nouvelles charges financières engendrées par la construction des bâtiments administratifs et techniques à Argilliers et d'autre part par l'augmentation des charges de personnel avec notamment un nouveau poste comptable et ressources humaines payé sur 12 mois en 2009 et 4 mois en 2008 et l'avancement de grade du personnel (conformément aux dispositions légales).

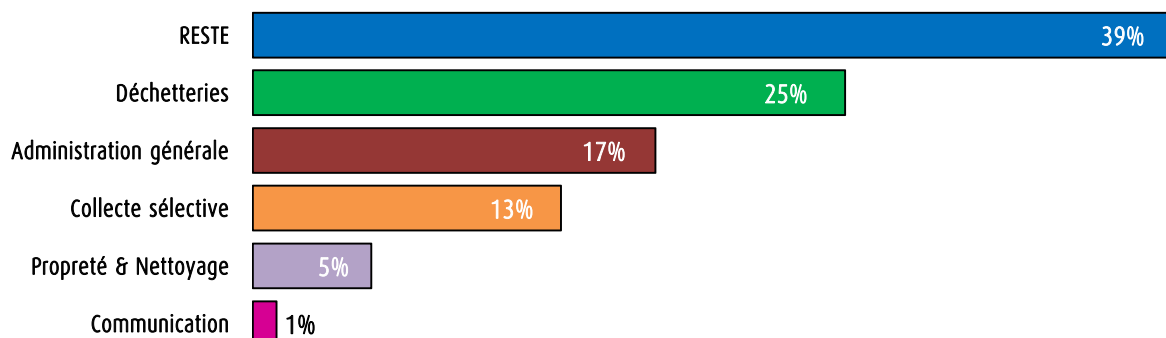
✖ Evolution du coût global des déchets



Coût global du service à la tonne (€/tonne) et par habitant (€/habitant)

Entre 2008 et 2009, la base population a augmenté pour tenir compte du recensement INSEE de 2006 paru au 1er janvier 2009. La population INSEE totale de référence prise en compte en 2009 est de 31 234 habitants contre 28 742 habitants en 2008. Cette augmentation de la population considérée en 2009 a fortement impacté le coût global par habitant 2009 (131, 72€ / habitant). En considérant la population de 2008, le coût par habitant aurait été de 143.14€/habitant.

2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets par service



2.1.1. Modalités de financement

Nature du financement par service	2008	2009	Evolution
Paiement des professionnels en déchetterie	21 552 €	34 752,20 €	61%
Redevance spéciale	374 855 €	361351,52 €	-4%
Subventions	12 174 €	14 994,18 €	23%
Remboursement divers	855 378 €	217493,53 €	-75%
Participation des habitants (Produits de la TEOM)	3 400 233 €	4 098 806,30 €	21%
TOTAL	4 664 193 €	4 727 397,73 €	1%

Les subventions à la communication de 2007 et 2008 ont été versées en 2009. Parmi les subventions versées en 2009 : l'Opération foyer témoin, les actions de communication de proximité et en déchetterie et la promotion du compostage domestique.

Les « Remboursements divers » comportent entre autres le remboursement de l'assurance des risques statutaires, les achats composteurs, la participation de la communauté de communes du Pont du Gard pour l'accès de la commune de Montfrin à la déchetterie de Fournès. Cependant, il convient de noter que la très forte diminution du montant global s'explique par le fait qu'en 2008, ce montant était principalement affecté à des pénalités imputées à des prestataires de service défaillants.

L'augmentation de 61% du montant payé par les professionnels pour leur apport en déchetterie est dû à l'augmentation des tarifs appliqués au mois d'août 2009 puisque sur l'année le volume apporté a diminué de 27%.

La baisse du montant provenant de la redevance s'explique par la perte de 2 importants marchés au mois de juillet 2009 : l'hôpital le Mas Careiron et le site du Pont du Gard.

Pour rappel, le budget 2008 avait pu être équilibré par l'inscription de pénalités sur deux prestataires défaillants à hauteur de 602 941,67 €, ce qui avait permis, en outre de rattacher les charges et produits à l'exercice.

L'exercice 2009 ne disposant pas d'une nouvelle recette de cette nature, son équilibre ne pouvait s'envisager sans une nouvelle augmentation de la TEOM, sous peine de conduire à un déficit.

Le Comité Syndical du 9 avril 2009 avait pour cela procédé à une révision du dispositif de lissage du taux de TEOM pour le porter de 13 à 14,78% afin d'assainir la situation financière de la Collectivité et retrouver une capacité d'épargne.

Si les recettes prévues au budget ont été réalisées dans leur quasi-totalité, les dépenses de fonctionnement sont globalement en régression en 2009 pour différentes raisons : reprise en régie de la prestation de location-maintenance des bacs de RESTE, diminution de certains postes dont l'entretien du matériel après une remise à niveau partielle en 2008 et celui du traitement des déchets, lié notamment à la perte des marchés du Site du Pont du Gard et de l'hôpital du Mas Careiron.

En outre, des économies ont été générées sur le poste carburant, publications et affranchissement.

En conclusion, la baisse des charges du Syndicat témoigne de l'efficacité de la politique conduite en matière de maîtrise des dépenses et des coûts et permet de dégager, en fin d'exercice 2009 un excédent.

Celui-ci est affecté, sur l'exercice 2010, à la constitution de provisions pour le montant des pénalités restant à encaisser des prestataires défaillants et alimente, pour partie, l'autofinancement du Syndicat.

2.2. Prestations

2.2.1. Prestations de collecte et de traitement

Montant annuel des prestations d'élimination des déchets piquants confiées à une entreprise sous contrat : 877,43 € TTC (prestations facturées pour le mois de janvier 2009). A compter du 1^{er} février 2009, cette prestation est gérée et prise en charge financièrement par SRE.

2.2.2. Prestations de transport et de traitement

La compétence de traitement, incluant également le transport des bennes depuis le quai de transfert ou les déchetteries vers les centres de traitement, des déchets ménagers et assimilés, a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (basé à Beaucaire). Les marchés de services liés aux traitements sont donc passés en son nom, la prestation est refacturée au SICTOMU en fonction du tonnage traité.

Les coûts présentés ci-dessous ne correspondent pas exactement aux coûts calculés à partir du compte administratif puisque le solde tout compte de l'année 2009 nous est parvenu fin janvier 2010. Ainsi environ 21 000€ répartis comme suit auraient dû être rattachés à l'exercice 2009 : 79 000€ pour le RESTE, 32 000€ pour les déchetteries et -90 000€ de recettes pour la collecte sélective.

Pour l'année 2009, les coûts réels de transport et de traitement facturés du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 se décomposent de la manière suivante :

✘ **Le RESTE (RESidus des Tris Effectués)**

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t
RESTE	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	84,33

Le coût du traitement du RESTE, ramené à la tonne, a augmenté de 7% entre 2008 et 2009. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du prix unitaire de traitement de la filière ECOVAL 30 (responsable de 5% d'augmentation) et de l'augmentation de la TGAP (8,21€ HT en 2008 contre 13€ HT en 2009) s'appliquant sur les refus de compostage (soit 51% du tonnage entrant).

✘ **La collecte sélective**

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t
Emballages	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	-280
Papiers, journaux, cartonnnettes	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	-3
Verre (dont verre pros.)	Verrerie du Languedoc	Vergèze (30)	-28
Coût global Collecte sélective			-60

Le coût global de traitement de la collecte sélective (coûts de traitement diminué des soutiens et des recettes provenant de la vente des matériaux) a mieux été rétribué en 2009 par rapport à 2008 (-48€/t). Cette meilleure rétribution s'explique essentiellement par le fait qu'il a été décidé par délibération, que les soutiens versés par Eco-folio, pour le traitement des journaux magazines, serviraient à financer les frais de tri sur ECOVAL. Le SICTOMU ne perçoit pas les aides Eco-folio mais en contre partie les coûts de traitement sur ECOVAL 30 ne sont plus facturés et ce depuis le 1er janvier 2009. Par ailleurs, les emballages ont moins bien été rachetées en 2009 puisque les recettes liées à la vente des emballages comptaient pour - 35 600€ en 2009 contre 68 400€ en 2008. Cette baisse s'explique par la situation économique.

✘ **Les déchets réceptionnés sur les 3 déchetteries du Sictomu**

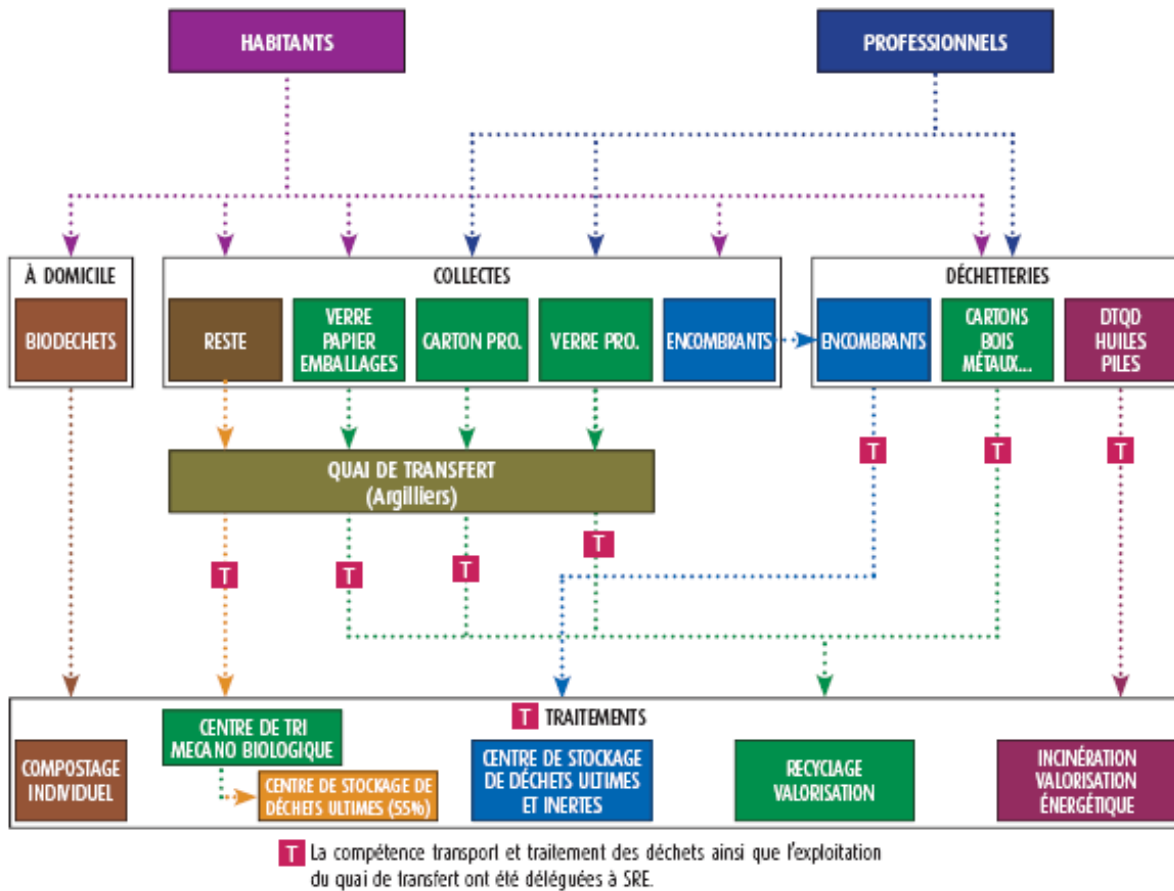
Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)	Evolution
Métaux	GDE	Aubord (30)	-44,94	-59% ⁽¹⁾
Cartons (dont cartons prof.)	Ecoval 30	Beaucaire (30)	99,21	⁽²⁾
Encombrants	SITA	Entraigues (84)	98,28	0%
Végétaux	Ecoval 30	Beaucaire (30)	95,86	5%
Bois	SITA	Marguerittes (30)	72,30	1%
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	20,39	3%
DMS	SOLAMAT Merex	Rognac (13)	680,73	-31% ⁽³⁾
(3)DEEE	Varray-Parisi	Montpellier (34)	-40	⁽⁴⁾
Batteries	GDE	Aubord (30)	-155,48	
Coût global déchetteries			56.97	8.4%

(1) Les métaux coûtent plus chers en 2009 qu'en 2008, cela s'explique par la forte baisse des cours du marché pour le rachat de la matière première et par le changement de prestataire - (2) Le coût / tonne est faussé dans la mesure où les frais de traitement des cartons provenant des déchetteries sont facturés avec la collecte sélective pour percevoir les soutiens et dans la mesure où le tonnage cartons comprend les tonnes de cartons apportés en déchetteries et ceux collectés auprès des professionnels. Les modalités de calcul du coût de traitement à la tonne a changé en 2009. C'est la raison pour laquelle l'évolution des coûts entre 2009 et 2008 n'est pas notée sur le tableau - (3) Le coût de traitement des DMS varient énormément d'une année à l'autre puisqu'ils sont facturés en fonction de leur nature. Il n'y a pas un prix globalisé mais un prix par matériaux pour tenir compte des spécificités de traitement. Par ailleurs en 2009, le montant des aides provenant de l'agence de l'eau a diminué de 56% - (4) Dispositif mis en place en 2007. Les DEEE sont soutenus par un éco organisme à hauteur de 40€/t
∞ Il s'agit du coût moyen de traitement et de transport facturé par SRE 1/01/2009 au 31/12/2009 (rattachement des charges comprises).

Le tonnage réceptionné en déchetterie n'a pas augmenté en 2009 par rapport à 2008. Par contre, la tonne de déchets apportée en déchetterie coûte 56.97 € soit une hausse de 8% par rapport à 2008.

3. SYNTHÈSE

3.1. Présentation générale du service



3.2. Evènements marquants en 2009

- La reprise en régie de la prestation des bacs depuis le 5 janvier qui a non seulement permis une économie non négligeable mais également une meilleure qualité de service.
Le vote d'un budget qui a amené une hausse du taux de TEOM malgré des investissements réduits au minimum
- La conduite de réunions publiques d'information sur la TEOM, le fonctionnement du SICTOMU et les actions futures qui ont concerné 29 communes lors du dernier trimestre 2009.
- Le lancement d'une étude d'optimisation au mois de juin 2009 qui se déroule en 3 phases. La première réalisée sur l'année 2009 consiste à faire un état des lieux de la situation financière et organisationnelle du SICTOMU.
- La 2ème phase planifiée sur 2010 permettra d'identifier les leviers d'optimisation pour maîtriser les coûts et améliorer la qualité du service rendu.
- La troisième phase consistera à mettre en œuvre des leviers d'optimisation qui auront été validés par le Comité Syndical et à réorganiser les tournées Collectes sélectives (en 2010) et Reste prévue pour l'année 2011.
- Le lancement d'une étude sociale visant à améliorer l'efficacité du Syndicat en étudiant 4 axes : l'organisation du SICTOMU, ses méthodologies, son management et la définition de la mission du SICTOMU en corrélation avec les communes.

3.3. Synthèse générale

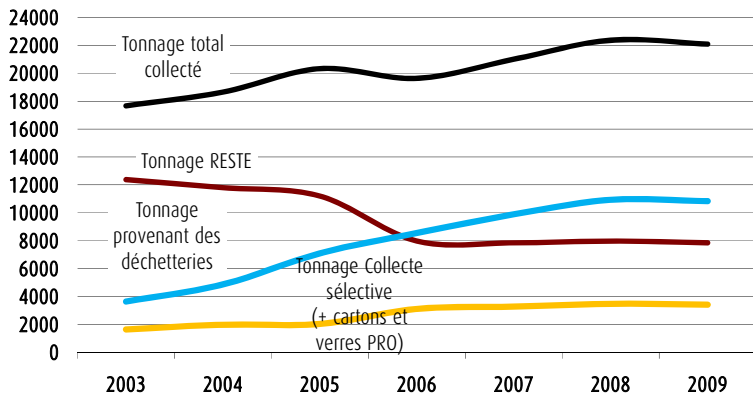
LE SICTOMU en bref

- ✓ 34 communes – 31 234 habitants – Habitat de type semi-rural.
- ✓ Service de collecte en régie, traitement délégué.
- ✓ Mode de financement du service : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les ménages et la Redevance Spéciale pour les pros.
- ✓ Effectif : 48,67 équivalents temps plein (83,77% aux services techniques ; 16,23% aux services administratifs).
- ✓ Collecte sélective des déchets depuis 2003, en points d'apport volontaire
- ✓ 3 flux collectés dans des colonnes (jaunes pour les emballages, bleues pour les papiers et petits cartons, et vertes pour le verre). Ces déchets sont apportés en centre de tri pour permettre leur valorisation (valorisation matière).
- ✓ Nombre de colonnes de tri : 396 colonnes (324 aériennes et 72 enterrées) soit un point de tri pour 225 habitants.
- ✓ 3 déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan. 1 Quai de transfert à Argilliers.
- ✓ Collecte des Ordures ménagères en bacs individuels de 120, 240 et 360 litres. Ces déchets sont compostés. Les refus de compostage (55% du tonnage) sont enfouis.
- ✓ Nombre de bacs individuels = 15 684 unités. 1 060 ordres de service passés en 2009.
- ✓ 12,5% des foyers sont équipés en composteurs individuels (2228).
- ✓ Collecte des déchets d'activités de soins dans 10 pharmacies réparties sur le territoire (prestation déléguée).

INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE

- ✓ Evolution des tonnages collectés depuis 2003.

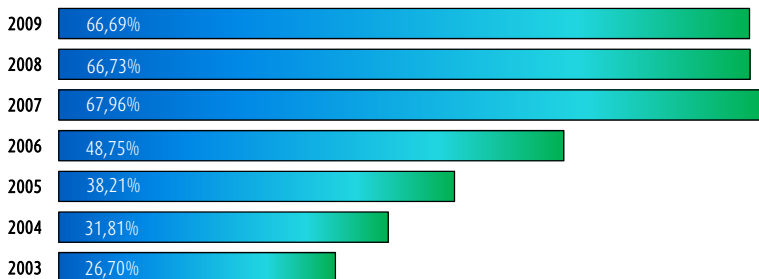


TRAITEMENT

- ✓ Répartition du tonnage collecté.

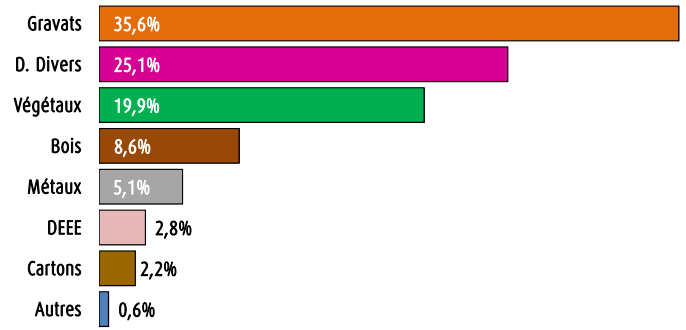


- ✓ Evolution de la part des déchets valorisés depuis 2003.



DÉCHETTERIES

- ✓ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries.



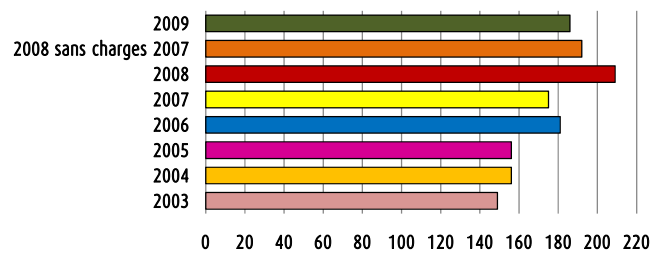
- ✓ Fréquentation des déchetteries des usagers ménagers et non ménagers.



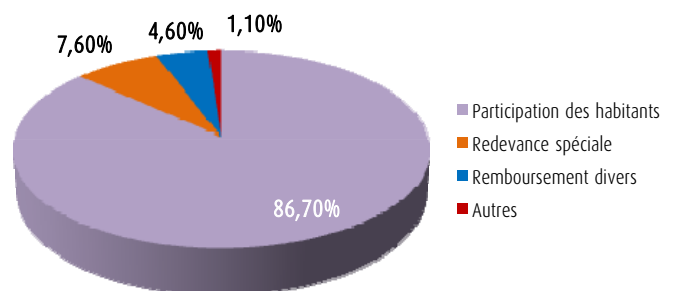
Nombre de cartes créées en 2009 : 1 093 (Dont 45 pour les pros).
Tonnage estimé des apports des professionnels en déchetterie (Mairies non incluses) : 464 tonnes.

INDICATEURS FINANCIERS

- ✓ Evolution du coût global du service depuis 2003 à la tonne (€/t)



- ✓ Financement du service



Autres : subventions & paiement des pros en déchetterie

4. ANNEXES

Tableaux de bords

Bilan tonnage 2009 – Collecte des ménages
Bilan tonnage 2009 – Collecte des professionnels
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie d'Uzès
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie de Fournès
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie de Lussan
Synthèse 2009
Comparaison tonnages 2009 – 2008

Données locales

Gestion des déchets sur le territoire du SICTOMU - Impact local sur le recyclage
Exemples de recyclage

Bilan tonnage 2009 – Collecte des ménages

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Collecte du RESTE (PAP)	605,56	509,02	586,14	659,66	628,02	676,68	822,34	784,74	675,90	683,24	594,30	616,06	7 841,66
Verre (PAV)	118,90	83,51	68,11	159,06	123,05	112,82	176,95	158,87	156,95	56,81	110,08	79,12	1 404,23
Emballages (PAV)	36,78	36,92	40,56	43,72	43,36	51,50	54,28	58,38	49,06	37,54	40,50	44,62	537,22
Taux de refus facturés	33,93%	34,77%	33,95%	34,55%	35,22%	35,01%	35,84%	34,39%	34,19%	34,60%	35,77%	34,89%	
Tonnage refus facturés	12	13	14	15	15	18	19	20	17	13	14	16	
Papier (PAV)	94,04	94,30	99,44	103,50	96,02	96,34	132,04	95,06	109,64	91,92	99,20	109,80	1 221,30
Taux de refus facturés	4,29%	4,29%	3,95%	4,52%	4,68%	5,07%	4,93%	4,80%	4,95%	4,95%	5,42%	5,29%	
Tonnage refus facturés	4	4	4	5	4	5	7	5	5	5	5	6	
Total collecte sélective	249,72	214,73	208,11	306,28	262,43	260,66	363,27	312,31	315,65	186,27	249,78	233,54	3 162,75
TOTAL GÉNÉRAL	855,28	723,75	794,25	965,94	890,45	937,34	1185,61	1097,05	991,55	869,51	844,08	849,60	11 004,41
Proportion CS / OM	29,20%	29,67%	26,20%	31,71%	29,47%	27,81%	30,64%	28,47%	31,83%	21,42%	29,59%	27,49%	28,74%

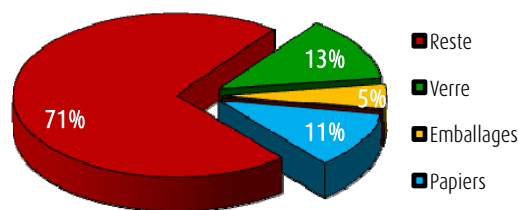
Ratio sur le volume de déchets collectés (sur la base de 31 234 hab.)

RESTE kg/hab	19,39	16,3	18,77	21,12	20,11	21,66	26,33	25,12	21,64	21,87	19,03	19,72	251,06
Verre kg/hab	3,81	2,67	2,18	5,09	3,94	3,61	5,67	5,09	5,02	1,82	3,52	2,53	44,96
Emballages kg/hab	1,18	1,18	1,3	1,4	1,39	1,65	1,74	1,87	1,57	1,2	1,3	1,43	17,2
Papier kg/hab	3,01	3,02	3,18	3,31	3,07	3,08	4,23	3,04	3,51	2,94	3,18	3,52	39,1
Total CS kg/hab	8	6,87	6,66	9,81	8,4	8,35	11,63	10	10,11	5,96	8	7,48	101,26
TOTAL CS + RESTE kg/hab	27,38	23,17	25,43	30,93	28,51	30,01	37,96	35,12	31,75	27,84	27,02	27,2	352,32
Déchetteries	37,53	31,89	34,07	43,19	39,16	40,71	52,61	47,85	44,39	35,93	37,19	36,86	479,39
TOTAL MÉNAGES	64,91	55,06	59,50	74,12	67,67	70,72	90,57	82,97	76,14	63,77	64,21	64,06	831,71

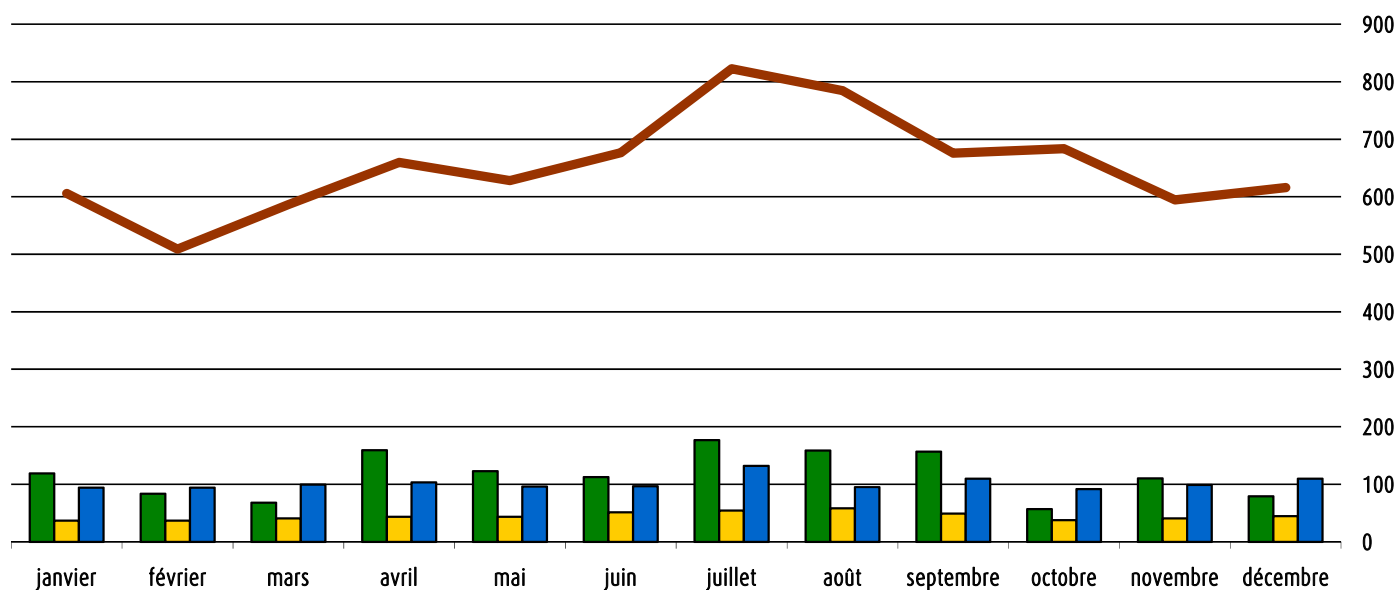
Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
OM (RESTE)	653,47	509,02	822,34
Verre	117,02	56,81	176,95
Emballages	44,77	36,78	58,38
Papier	101,78	91,92	132,04
CS	263,56	186,27	363,27

Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Evolution du tonnage de déchets collectés en 2009



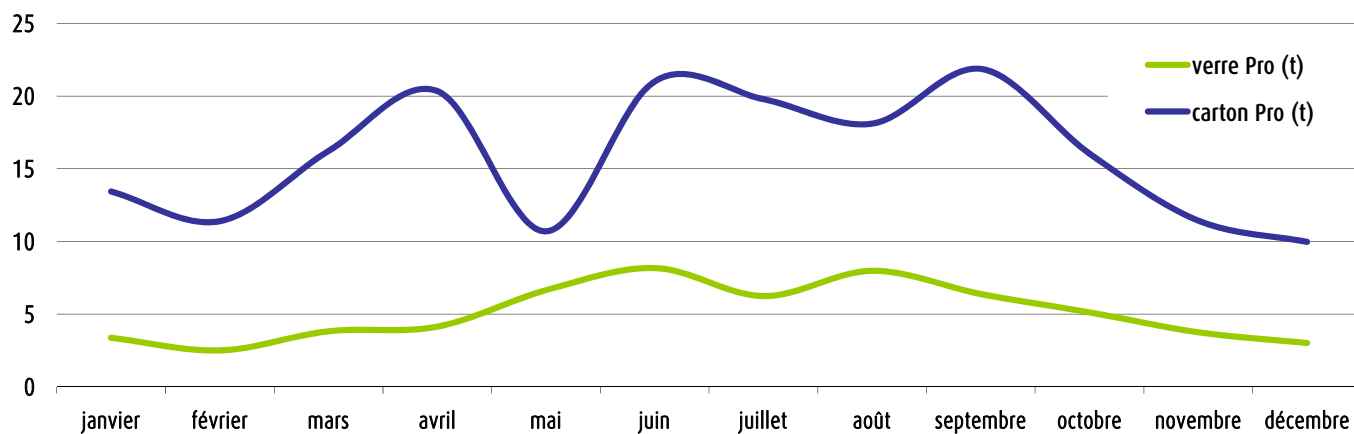
Bilan tonnage 2009 - Collecte des professionnels

Tonnages déchets collectés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Carton Pro (t)	13,44	11,40	16,22	20,34	10,70	21,00	19,78	18,1	21,86	16,04	11,44	9,98	190,30
Verre pro (t)	3,38	2,51	3,83	4,14	6,65	8,18	6,25	7,99	6,39	5,13	3,76	3,02	61,23
TOTAL	16,82	13,91	20,05	24,48	17,35	29,18	26,03	26,09	28,25	21,17	15,20	13,00	251,53

✘ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Carton	15,86	9,98	21,86
Verre Pro	5,10	2,51	8,18

✘ Evolution du tonnage de déchets collectés en 2009



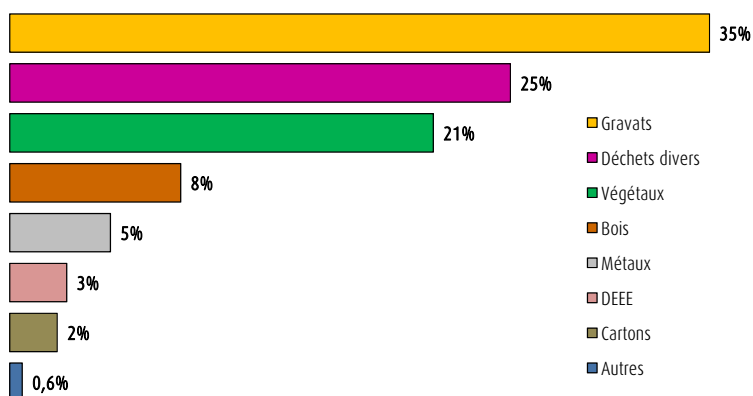
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie d’Uzès

Tonnage collectés (t)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	28,20	39,38	53,76	57,72	55,02	55,40	62,28	54,76	59,96	67,92	46,80	39,64	621
Végétaux	62,26	76,12	121,54	149,70	159,34	145,78	136,14	107,26	145,80	159,02	184,56	91,48	1 539
Cartons	9,56	12,58	12,96	14,20	15,58	16,44	17,92	15,84	16,46	16,52	10,54	13,64	172
Déchets divers	125,00	136,28	153,62	167,72	154,68	143,84	164,58	170,86	148,04	192,2	131,78	131,11	1 820
Métaux	18,56	27,80	36,08	40,12	27,96	32,50	36,56	24,42	38,24	31,52	30,42	21,68	366
Gravats	215,79	188,76	266,32	245,70	219,20	213,72	203,86	146,66	162,12	295,64	190,40	194,76	2 543
DMS	1,22	1,76	1,06	2,09	2,05	0,27	2,58	2,45	1,72	2,13	0,93	0,97	19
Piles	0,90	-	-	0,57	-	0,84	-	-	-	0,90	-	0,53	4
Batteries	0,97	0,84	1,39	2,77	1,94	-	2,26	0,83	0,71	1,21	0,94	0,59	14
DEEE	-	-	48,39	-	-	49,52	-	-	56,58	-	-	52,18	207
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huiles	0,72	0,36	0,72	0,72	0,99	-	0,45	0,63	0,72	0,72	0,72	0,36	7
TOTAL	461,56	483,52	695,13	680,02	635,77	657,47	626,18	523,08	629,63	766,16	596,37	546,05	7 312

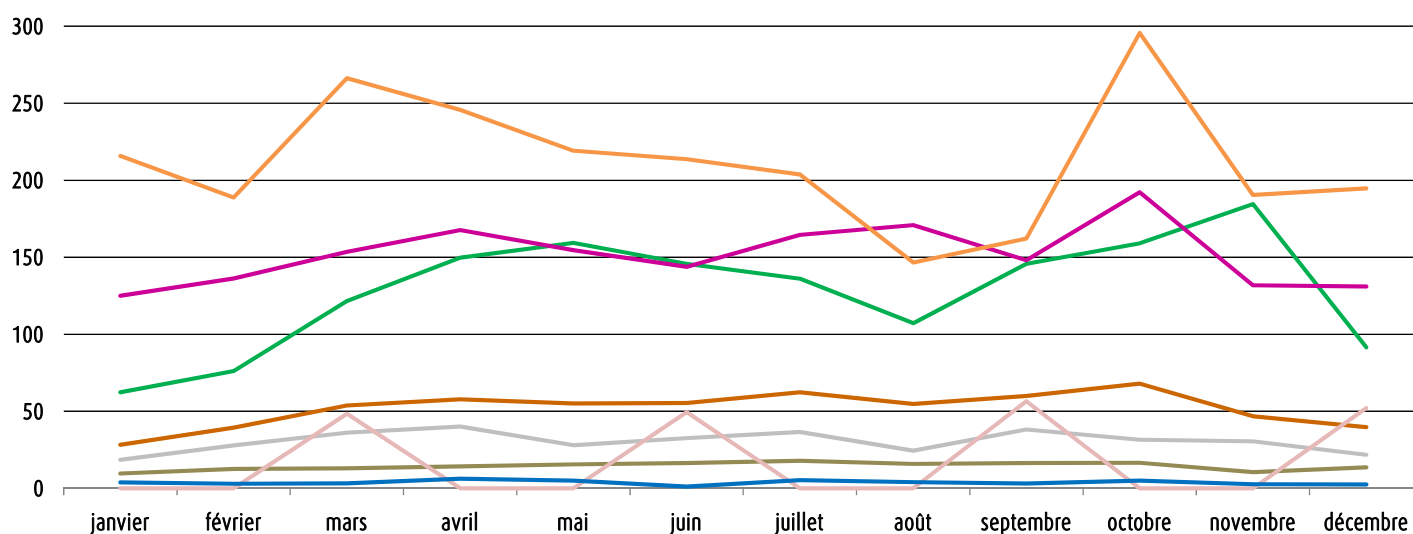
✂ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	51,74	28,20	67,92
Végétaux	128,25	62,26	184,56
Cartons	14,35	9,56	17,92
D. divers	151,64	125,00	192,20
Métaux	30,49	18,56	40,12
Gravats	211,91	146,66	295,64
DMS	1,60	0,27	2,58
Piles	0,75	0,53	0,9
Batteries	1,31	0,59	2,77
DEEE	51,67	48,39	56,58
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,65	0,36	0,99

✂ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



✂ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets (t)



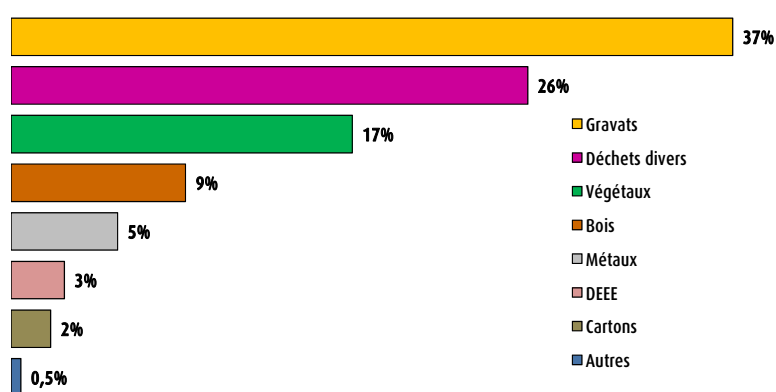
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie de Fournès

Tonnage collectés (t)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	13,94	20,12	19,82	23,44	24,82	25,46	24,88	27,76	19,89	34,70	24,52	12,10	271
Végétaux	25,70	27,42	48,76	64,12	51,92	51,80	40,34	39,10	45,44	48,78	56,90	30,90	531
Cartons	4,96	4,10	4,28	4,44	5,24	6,56	5,30	6,14	5,60	6,00	4,40	4,54	62
Déchets divers	49,06	72,30	73,34	65,24	60,42	67,36	70,68	61,90	83,44	73,16	60,92	66,35	804
Métaux	6,38	12,32	18,36	21,42	8,66	14,66	14,56	15,20	16,04	14,96	14,76	8,52	166
Gravats	85,66	100,98	131,74	95,24	107,10	85,68	90,18	89,94	86,60	96,48	93,36	60,36	1123
DMS	0,33	-	-	0,39	0,47	1,14	0,19	0,32	0,39	2,91	0,25	-	7
Piles	-	-	0,27	-	-	-	0,27	-	-	-	0,27	-	1
Batteries	0,57	-	-	0,49	1,00	-	-	0,83	-	-	-	-	4
DEEE	-	-	20,59	-	-	17,58	-	-	23,82	-	-	20,96	83
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huiles	0,81	-	-	-	0,81	-	-	0,81	-	-	0,81	-	-
TOTAL	187,41	237,24	318,81	274,78	260,44	270,24	246,40	242,00	281,22	276,99	256,19	203,73	3055

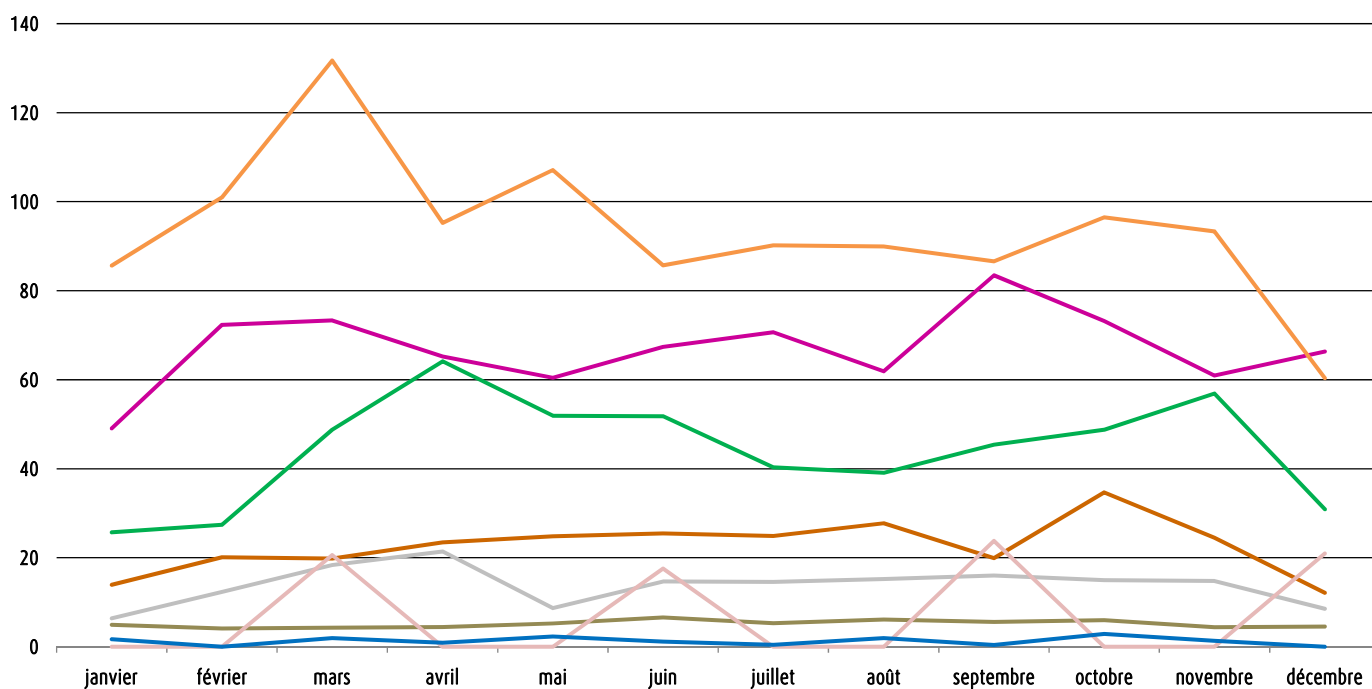
✱ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	22,62	12,10	34,70
Végétaux	44,27	25,70	64,12
Cartons	5,13	4,10	6,56
D. divers	67,01	49,06	83,44
Métaux	13,82	6,38	21,42
Gravats	93,61	60,36	131,74
DMS	0,74	0,19	2,91
Piles	0,27	0,27	0,27
Batteries	0,71	0,49	1,00
DEEE	20,74	17,58	23,82
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,81	0,81	0,81

✱ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



✱ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets (t)



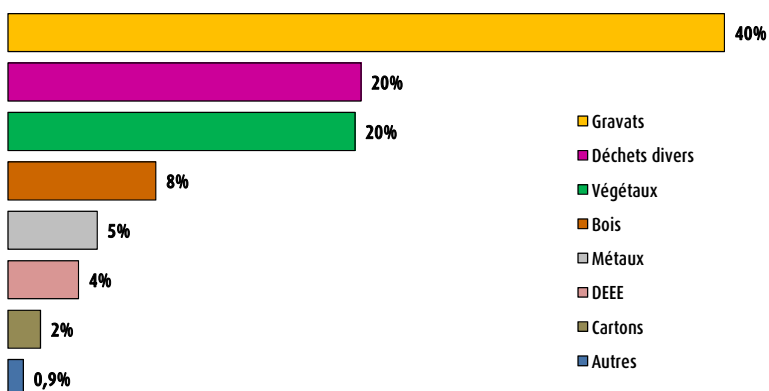
Bilan tonnage 2009 – Déchetterie de Lussan

Tonnage collectés (t)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	4,60	5,96	-	-	5,18	3,20	4,66	3,62	3,82	-	7,36	-	38
Végétaux	8,58	6,58	20,52	-	6,76	6,40	4,02	-	9,34	4,42	10,36	13,14	90
Cartons	-	-	-	-	-	2,62	-	2,40	-	-	-	3,42	8
Déchets divers	9,94	8,76	9,24	-	9,66	8,94	5,78	6,76	11,56	6,14	9,88	5,00	92
Métaux	5,04	4,20	-	-	-	7,30	-	-	3,28	-	3,36	-	23
Gravats	7,74	17,74	24,54	-	30,80	19,38	-	9,52	32,36	19,68	11,20	13,10	186
DMS	0,33	-	0,17	-	-	0,29	-	-	0,26	0,20	-	0,25	2
Piles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Batteries	-	-	0,59	-	-	0,53	-	-	-	0,52	-	-	2
DEEE	-	-	4,36	-	-	3,92	-	-	6,12	-	-	3,92	18
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Huiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	36,23	43,24	59,42	0,00	52,40	52,58	14,46	22,30	66,74	30,96	42,16	38,83	460

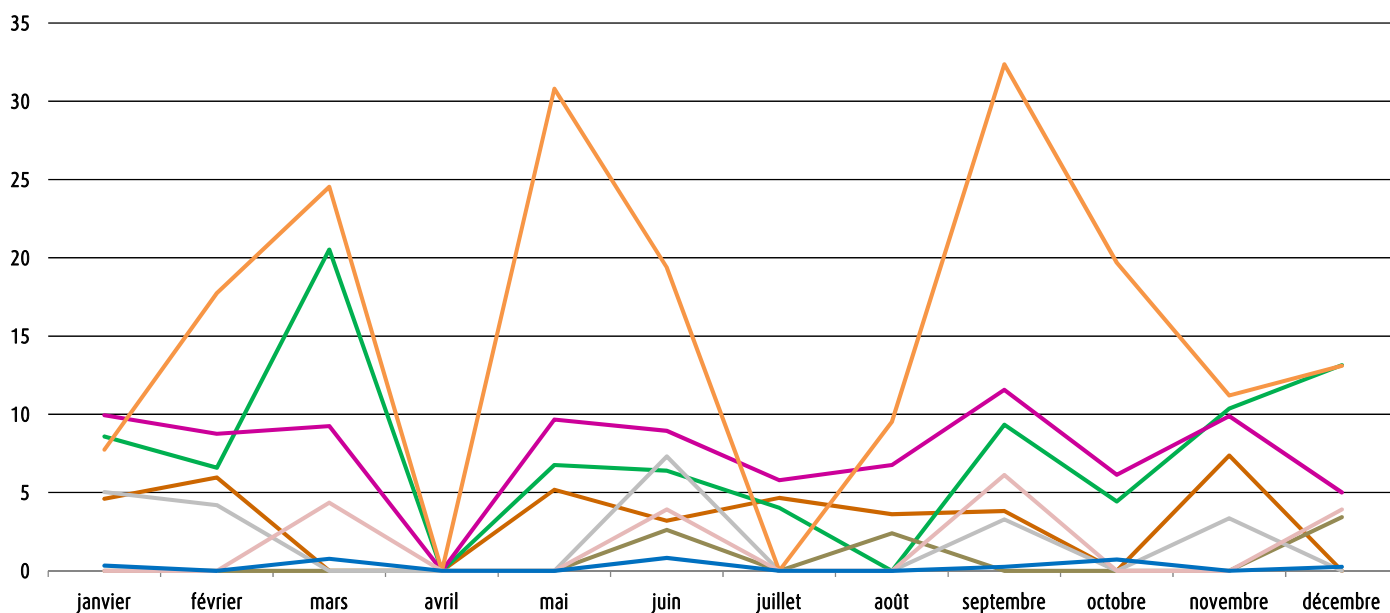
✖ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	4,80	3,20	7,36
Végétaux	9,01	4,02	20,52
Cartons	2,81	2,40	3,42
D. divers	8,33	5,00	11,56
Métaux	4,64	3,28	7,30
Gravats	18,61	7,74	32,36
DMS	0,25	0,17	0,33
Piles	0,00	0,00	0,00
Batteries	0,55	0,52	0,59
DEEE	4,58	3,92	6,12
Bouchons	0,00	0,00	0,00
Huiles	0,00	0,00	0,00

✖ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



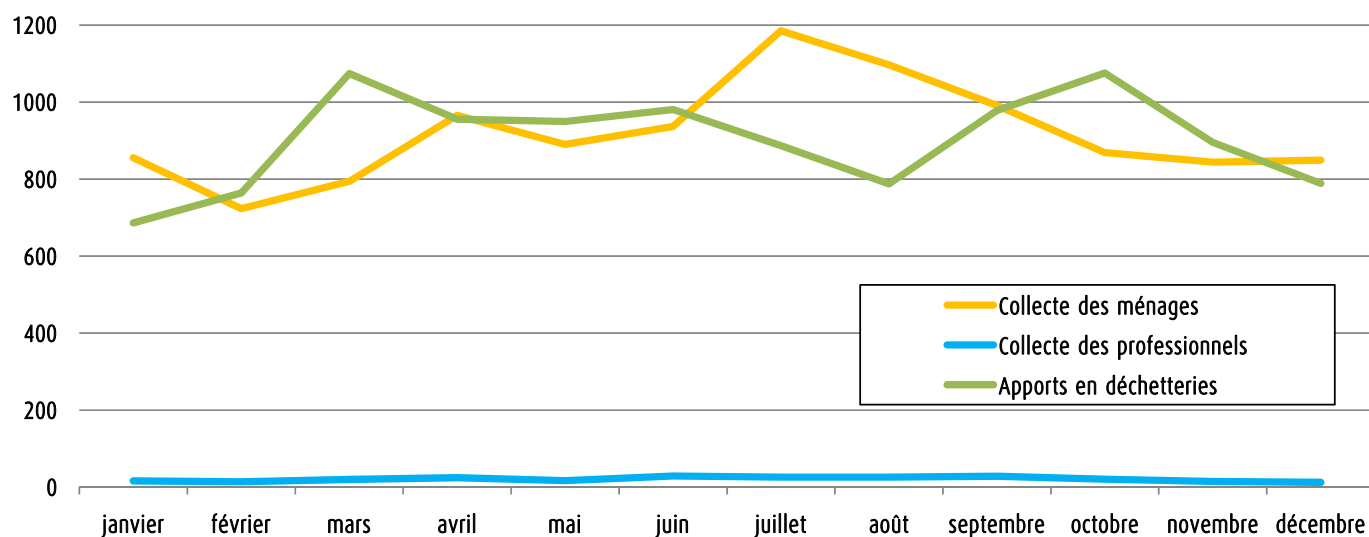
✖ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets (t)



Synthèse 2009

Déchets		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Collecte des ménages	Reste	605,56	509,02	586,14	659,66	628,02	676,68	822,34	784,74	675,90	683,24	594,30	616,06	7 841,66
	Verre	118,90	83,51	68,11	159,06	123,05	112,82	176,95	158,87	156,95	56,81	110,08	79,12	1 404,23
	Emballages	36,78	36,92	40,56	43,72	43,36	51,50	54,28	58,38	49,06	37,54	40,50	44,62	537,22
	Papier	94,04	94,30	99,44	103,50	96,02	96,34	132,04	95,06	109,64	91,92	99,20	109,80	1 221,30
	CS	249,72	214,73	208,11	306,28	262,43	260,66	363,27	312,31	315,65	186,27	249,78	233,54	3 162,75
TOTAL COLLECTE MENAGES		855,28	723,75	794,25	965,94	890,45	937,34	1185,61	1097,05	991,55	869,51	844,08	849,60	11 004,41
Professionnels	Cartons	13,44	11,40	16,22	20,34	10,70	21,00	19,78	18,10	21,86	16,04	11,44	9,98	190,30
	Verre	3,38	2,51	3,83	4,14	6,65	8,18	6,25	7,99	6,39	5,13	3,76	3,02	61,23
TOTAL COLLECTE PROS.		16,82	13,91	20,05	24,48	17,35	29,18	26,03	26,09	28,25	21,17	15,20	13,00	251,53
Déchetteries	Bois	46,74	65,46	73,58	81,16	85,02	84,06	91,82	86,14	83,67	102,62	78,68	51,74	930,69
	Végétaux	96,54	110,12	190,82	213,82	218,02	203,98	180,50	146,36	200,58	212,22	251,82	135,52	2 160,30
	Cartons	14,52	16,68	17,24	18,64	20,82	25,62	23,22	24,38	22,06	22,52	14,94	21,60	242,24
	D. divers	184,00	217,34	236,20	232,96	224,76	220,14	241,04	239,52	243,04	271,50	202,58	202,46	2 715,54
	Métaux	29,98	44,32	54,44	61,54	36,62	54,46	51,12	39,62	57,56	46,48	48,54	30,20	554,88
	Gravats	309,19	307,48	422,60	340,94	357,10	318,78	294,04	246,12	281,08	411,80	294,96	268,22	3 852,31
	DMS	1,88	1,76	2,20	2,48	2,52	1,70	2,77	2,77	2,37	5,24	1,18	1,22	28,10
	Piles	0,90	0,00	0,27	0,57	0,00	0,84	0,27	0,00	0,00	0,90	0,27	0,53	4,74
	Batteries	1,54	0,84	2,67	3,26	2,94	0,53	2,26	1,66	0,71	1,73	0,94	0,59	19,66
	DEEE	0,00	0,00	73,34	0,00	0,00	71,02	0,00	0,00	86,52	0,00	0,00	77,06	307,94
	Bouchons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Huiles	1,53	0,36	0,72	0,72	1,80	0,00	0,45	1,44	0,72	0,72	1,53	0,36	10,80
TOTAL DECHETTERIES		686,82	764,36	1074,08	956,09	949,60	981,13	887,49	788,01	978,31	1075,73	895,44	789,50	10827,20
TOTAL GENERAL		1558,92	1502,02	1888,38	1946,51	1857,40	1947,65	2099,13	1911,15	1998,11	1966,41	1754,72	1652,10	22083,14
Proportion déchets valorisés:														66,69%

✖ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Comparaison tonnages 2009 - 2008

Déchets	Années 2008-2009			T1 - 2008-2009			T2 - 2008-2009			T3 - 2008-2009			T4 - 2008-2009			
	2008	2009	%	2008	2009	%	2008	2009	%	2008	2009	%	2008	2009	%	
Collecte des ménages	Reste	7962	7842	-2%	1761	1701	-3%	1990	1964	-1%	2390	2283	-4%	1821	1894	4%
	Verre	1416	1404	-1%	300	271	-10%	379	395	4%	441	493	12%	295	246	-17%
	Emballage	526	537	2%	114	114	0%	124	139	12%	173	162	-6%	115	123	6%
	Papier	1280	1221	-5%	296	288	-3%	330	296	-10%	333	337	1%	320	301	-6%
	CS	3222	3163	-2%	710	673	-5%	834	829	-1%	947	991	5%	731	670	-8%
TOTAL COLLECTE MENAGES	11184	11004	-2%	2471	2373	-4%	2824	2794	-1%	3337	3274	-2%	2552	2563	0%	
Professionnels	Cartons	196	190	-3%	41	41	-1%	56	52	-7%	57	60	6%	42	37	-10%
	Verre	62	61	-1%	9	10	5%	17	19	15%	26	21	-21%	10	12	20%
TOTAL COLLECTE DES PROS.	258	252	-2%	51	51	0%	73	71	-2%	83	80	-3%	52	49	-5%	
Déchetteries	Bois	929	931	0%	208	186	-11%	247	250	1%	268	262	-2%	206	233	13%
	Végétaux	2077	2160	4%	374	397	6%	629	636	1%	549	527	-4%	525	600	14%
	Cartons	253	242	-4%	50	48	-4%	67	65	-3%	75	70	-7%	60	59	-2%
	D. Divers	2724	2716	0%	638	638	0%	741	678	-9%	726	724	0%	619	677	9%
	Métaux	458	555	21%	125	129	3%	115	153	33%	115	148	29%	103	125	22%
	Gravats	4133	3852	-7%	1134	1039	-8%	1168	1017	-13%	914	821	-10%	917	975	6%
	DMS	28	28	0%	4	6	38%	9	7	-22%	7	8	7%	8	8	-1%
	Piles	4	8	94%	1	1	-3%	1	1	52%	2	0	-82%	0	5	1760%
	Batteries	8	20	135%	2	5	127%	2	7	237%	3	5	77%	2	3	112%
	DEEE	300	308	3%	73	73	0%	71	71	-1%	86	87	1%	70	77	11%
	Bouchons	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Huiles	11	19	70%	3	3	1%	4	3	-32%	3	3	-21%	1	11	700%
TOTAL DECHETTERIES	10925	10838	-1%	2613	2525	-3%	3054	2887	-5%	2748	2654	-3%	2510	2772	10%	
TOTAL GÉNÉRAL	22366	22094	-1%	5134	4949	-4%	5951	5752	-3%	6167	6008	-3%	5114	5384	5%	
Proportion déchets valorisés*	66,73%	66,69%														

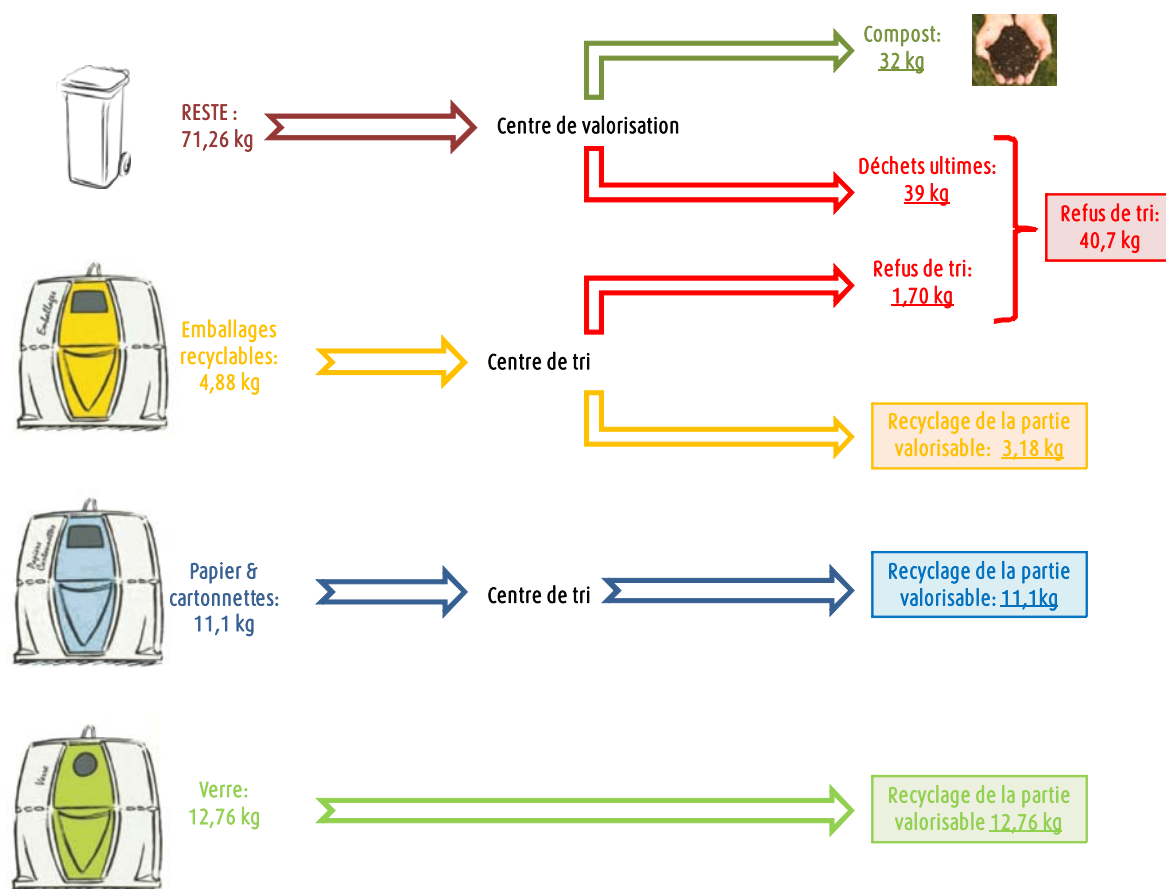
Gestion des déchets sur le territoire du SICTOMU - Impact local sur le recyclage

Pour rappel, le SICTOMU assure la collecte (en régie directe) et le traitement (délégué au Syndicat Sud Rhône Environnement) des déchets ménagers et assimilés de 34 communes. En 2009, la population totale considérée est de 31 234 habitants (en prenant en compte les résidences secondaires).

A titre informatif, fort de son activité touristique qui génère ainsi davantage de déchets, la population pondérée est portée à un total de 36 003 habitants*.

La production totale de déchets ménagers en 2009 atteint les 11 004 tonnes (sans compter les apports en déchetteries) dont 7841 tonnes de RESTE, 1404 tonnes mis dans la colonne verte, 537 tonnes dans la colonne jaune et 1221 tonnes dans la colonne bleue.

Cela veut dire que sur **100 kilos de déchets produits** sur le territoire :



* Formule :

☞ [Tonnage RESTE saison morte (janvier à mars) / Population permanente] / fois 4 = Y

☞ Tonnage RESTE annuel / Y = Population Pondérée

Soit : $[(605,56+509,02+586,14)/31234] \times 4 = 0,2178$ ☞ Population pondérée = $7841,66 / 0,2178 = 36003$

En 2009, la production des déchets de notre territoire a été encore une fois supérieure à la moyenne avec notamment des bons scores sur les « recyclables ». En moyenne, chaque habitant du SICTOMU a trié en un an :

- 45 kg de verre
- 17 kg d'emballages recyclables
- 39 kg de papier

Ces tris ont été destinés à la fabrication de nombreux produits (bouteilles, papier, vêtements, ustensiles, etc...)

Exemples de recyclage


En jetant dans le bon container, chaque habitant a ainsi permis (notamment) en 2009 la fabrication* de :

100 bouteilles en verre 

(à raison de 450g de verre par bouteille) grâce au tri 45 kg de verre/ habitant dans la **colonne verte**

3 bombes aérosol 

grâce à 14 canettes en aluminium jetées **colonne jaune**

Autant de boîtes à œufs en carton 

que l'on a jeté de boîtes de céréales en carton imprimé dans la **colonne bleue**

4 arrosoirs en plastique 

grâce à 60 bouteilles de lait en PEHD jetées dans la **colonne jaune**

31 paquets de mouchoirs 

avec les 31 briques alimentaires en ELA jetées dans la **colonne jaune**

3,5 casseroles 

à partir des 30 boîtes de conserves en acier jetées dans la **colonne jaune**

*Moyenne par habitant sur le territoire sur la base de caractérisations mensuelles effectuées au centre de tri

Plus d'exemples sur <http://tri-recyclage.ecoemballages.fr/#/pourquoi-recycler/la-vie-en-recycle/>



Syndicat Inter Communal de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères de
la Région d'Uzès Quartier Bornègre
30210 ARGILLIERS
sictomu@sictomu.fr / www.sictomu.org

Réalisation : Jérémie Gras (SICTOMU).
Remerciements à Jean François Collot
(Inmédia) pour la conception. Impression
sur papier certifié PEFC

RAPPORT ANNUEL 2009

Réalisé en juin 2010

SICTOMU